

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIV LEVIS — SEPTEMBRE 1928 No 9

LOUIS-GASPARD LE GARDEUR DE REPENTIGNY

Né à Québec le 10 juillet 1753, du mariage de Louis Le Gardeur de Repentigny, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, et de Marie-Madeleine-Régis Chaussegros de Léry.

M. Le Gardeur de Repentigny père est bien connu dans notre histoire. C'est le chevalier de Repentigny dont il est si souvent question dans les dernières années du régime français au Canada. Après la chute de Québec, le chevalier de Repentigny passa en France et il continua à servir son roi avec dévouement et valeur. En mai 1783, il accepta le poste de gouverneur et de commandant en chef du Sénégal, de Gorée, etc, etc. Il décéda à Paris le 11 octobre 1786.

Le jeune Le Gardeur de Repentigny entra au service comme garde de la marine en 1770.

Ses états de services nous font connaître toute sa vie de marin.

En 1771, embarqué sur le *Serein*, commandé par M. Lonnarieu, lieutenant de vaisseau, il se rendit à Saint-Domingue.

En 1773, il était sur le *Terpsicore*, commandé par M. Latouche de Tréville, qui faisait partie de l'escadre d'évolution aux ordres de M. d'Orvilliers.

En 1775, encore sur le *Terpsicore*, cette fois commandé par M. Minel, il fit toute la campagne de l'escadre d'évolution aux ordres de M. Du Chaffaut.

L'année suivante, en 1776, il servait sur le *Courtier*, commandé par M. de Lombard, lieutenant de vaisseau.

Le 4 avril 1777, M. Le Gardeur de Repentigny était promu au grade d'enseigne de vaisseau.

En 1778, il embarquait sur la *Concorde* commandée par son parent M. Le Gardeur de Tilly. C'est ce vaisseau, qui faisait partie de l'escadre aux ordres de M. d'Orvilliers, qui eut la mission de porter la déclaration de guerre aux Iles du Vent et de dessous le Vent. La *Concorde* faisant route pour Saint-Domingue rencontra, le 22 août 1778, sous Samana, la frégate anglaise la *Minerve* et la força d'amener après cinq heures de combat. C'est dans ce combat que M. Le Gardeur de Repentigny fut blessé d'une mitraille à la cuisse.

En novembre 1778, la *Concorde* fut chargée d'escorter un convoi de tous les bâtiments prêts à mettre à la voile de la rade du Cap. Dans la traversée, une tempête épouvantable se déclara et le grand mât fut coupé par le tonnerre à 23 pieds au-dessus du pont. Le vaisseau faisant beaucoup d'eau, on fut obligé de jeter douze canons à la mer afin de le sauver. Il dût subir dans cet état une attaque d'un navire de guerre anglais qui dura sept heures mais dont il sortit avec honneur.

Le 4 avril 1780, M. Le Gardeur de Repentigny était promu lieutenant de vaisseau.

La même année, M. Le Gardeur de Repentigny embarqua sur le *Magnanime* commandé par M. de Vaudreuil. La croisière du *Magnanime* terminée, il passa sur la *Galatée* commandée par M. Bombel. Ce navire escorta un convoi aux îles du Vent.

En 1781, M. Le Gardeur de Repentigny, encore sur la *Galatée*, fit la croisière des Antilles. Il participa à l'affaire du 12 avril 1782 où la *Galatée* eut encore les honneurs.

En 1783, M. Le Gardeur de Repentigny servit sur le *Triomphant* portant le pavillon amiral de l'armée aux ordres de M. de Vaudreuil.

Enfin, le 1er octobre 1784, il était fait chevalier de Saint-Louis, à la demande même de son chef, M. de Vaudreuil.

C'est M. de Latouche de Tréville qui le reçut chevalier de Saint-Louis, comme nous le voyons par la pièce suivante:

“ Charles-Augustin, comte de La Touche de Tréville, commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales, commandant de la Marine au port et département de Rochefort.

“ En conséquence des ordres du Roi à nous adressés du 1er de ce mois.

“ Certifions avoir reçu ce jourd'huy, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, Monsieur Louis-Gaspard de Repentigny, Lieutenant de vaisseau, après avoir prêté en nos mains le serment en tel cas requis.

“ A Rochefort, le 27 8bre 1784 ”.

(Signé) : “ Latouche de Tréville ”

Puis vinrent les malheurs de la Révolution pendant lesquels M. de Repentigny faillit plusieurs fois perdre la vie.

Le 1er novembre 1807, M. Ernouf, gouverneur de la Guadeloupe, nommait provisoirement M. Le Gardeur de Repentigny capitaine de port à la Pointe-à-Pitre.

Le 15 janvier 1808, par la lettre suivante, M. Ernouf, très satisfait des services de M. de Repentigny, demandait au ministre de la marine et des colonies de le nommer capitaine de vaisseau tout en lui conservant sa charge de capitaine de port à la Pointe-à-Pitre.

“ J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que par brevet provisoire du 1er novembre 1807, j'avais nommé M. de Repentigny capitaine de port à la Pointe-à-Pitre. Le duplicata du brevet que je joins à cette dépêche donnera à Votre Excellence une connaissance exacte des services de cet officier et des distinctions qu'il y avait obtenus jusqu'au moment où appelé aux colonies pour ses affaires il s'y rendit avec un congé de la Cour en 1790. Les événements de la Révolution ayant produit dans les colonies des secousses beaucoup plus violentes qu'en Europe, M. de Repentigny y essuya tous les orages sans se départir un seul instant de son attachement pour la métropole et il ne quitta la Guadeloupe pour se rendre à la Martinique qu'à l'époque où les blancs y furent proscrits en masse par les esclaves.

“ L'arrivée du général Richepance le ramena à la Guadeloupe où il rendit de son bras et par ses conseils tous les services qu'on avait droit d'attendre d'un militaire et d'un

colon. Voilà, Monseigneur, la seule cause de l'interruption apparente que l'on pourrait remarquer dans les services de M. de Repentigny. Ces motifs, je le pense, le justifieront auprès du gouvernement et en les soumettant à Votre Excellence, j'ai la confiance de croire que la demande que j'ai l'honneur de lui adresser pour solliciter d'Elle la confirmation de cet officier sera favorablement accueillie et méritera son approbation.

“ En donnant à M. de Repentigny la place de capitaine de port provisoire, je n'ai fait qu'acquitter les services qu'il avait rendus antérieurement à mon arrivée. Le désir de lui prouver ma satisfaction pour ceux qu'il a rendus à la colonie depuis que Sa Majesté m'en a confié le commandement me porte à demander à Votre Excellence le grade de capitaine de vaisseau pour cet officier. Ses talents justifieront, j'ose l'espérer, à Votre Excellence, la demande que j'ai l'honneur de lui faire et je sollicite particulièrement ses bontés pour qu'Elle veuille bien la présenter à Sa Majesté.”

Le 1er février 1808, M. Le Gardeur de Repentigny écrivait à son tour au ministre de la marine et des colonies :

“ A Son Excellence Monseigneur Decrès, ministre de la marine et des colonies.

“ Monseigneur,

“ Nommé par Monsieur le capitaine-général Ernouf à l'employ de capitaine de port à la Pointe-à-Pitre, j'ai l'honneur de supplier Votre Excellence me permettre mettre sous ses yeux les titres qui peuvent justifier le choix que Monsieur Ernouf a fait, et de solliciter de votre bienveillance et de vos bontés de m'y confirmer.

“ Entré dans la marine en 1770, les suffrages que j'y ai constamment obtenus, m'ont mérité, dans différentes circonstances, un avancement prématuré. En 1780, j'ai été fait lieutenant de vaisseau hors de rang après la campagne de la *Concorde* commandée par M. de Tilly. En 1784, sur les comptes rendus par M. le marquis de Vaudreuil la croix de St-Louis me fut accordée avant le temps prescrit.

“ Je serai peut-être assez heureux, Monseigneur, pour que mon nom ne vous soit point tout à fait inconnu et qu'il vous rappelle le souvenir d'un officier, qui, sous les rapports

militaires comme sous les autres, a joui de l'estime et de l'attachement de son corps, dont les circonstances l'ont éloignés, mais dont il n'a point été séparé par une retraite.

“ En 1790, une affaire m'appelant à la Guadeloupe, un congé de la Cour me permit d'y passer. Peu après, les orages de la Révolution commencèrent; les interests des Colonies commandants la présence des propriétaires, je restai jusqu'au moment où la révolte complete des esclaves ne laissait plus d'espoir aux blancs. Je me retirai à la Martinique, jusqu'à l'arrivée du général Richepance. Je m'empressai alors à me rendre auprès de luy et de luy offrir mes services.

“ Les comptes que Mr le Général Ernouf a l'honneur de vous rendre, Monseigneur, peuvent fixer votre opinion à mon égard, et déterminer votre bienveillance que j'ai l'honneur de solliciter, en vous priant d'approuver ma nomination à l'employs de Capitaine de port à la Pointe à Pitre, avec le grade de capitaine de vaisseau dont mon ancienneté et mes services me rendent susceptible, si vous avez la bonté d'admettre que des circonstances impérieuses ont amené l'interruption qu'il y a eu.

J'ai l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que cette place a été morcellée par un arrêté de Monsieur Lescaulier, à l'époque où la Colonie couverte de cendres n'offrait aucunes ressources aux administrateurs, il ordonna que les droits d'encrage seraient versés dans les coffres du gouvernement. Cet état de pénurie, d'embaras, cessé depuis plusieurs années, je supplie Votre Excellence me permettre solliciter le rappel de cet arrêté, et l'ordre de rendre aux capitaines de port les droits d'encrage que je partagerai avec Monsieur Savoyrnnin, désigné pour être capitaine de port à la Basse-Terre.

“ J'ai l'honneur d'être avec un profond respect de Votre Excellence,

“ Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Gardeur de Repentigny

Guadeloupe, 1er février 1808.

M. Le Gardeur de Repentigny ne jouit pas longtemps de son nouvel emploi. Il décéda à la Pointe-à-Pitre le 2 juillet 1808, comme on le voit par l'acte suivant de l'état-civil de cette ville :

"Aujourd'hui deux juillet mil huit cent huit, le cinquième de l'empire de Napoléon à dix heures du matin.

"Par devant nous, Jean-Pierre Certain, officier de l'état-civil pour le quartier et ville Pointe-à-Pitre.

"Sont comparus Messieurs Félix Hurel, procureur impérial près le tribunal de première instance de cet arrondissement, et Louis-Charles-Henri Chabanne, négociant, tous les deux majeurs et résidants en cette dite ville ;

"Lesquels ont déclaré que monsieur Louis-Gaspard Le-gardeur de Repentigny, lieutenant de vaisseau, capitaine de port en cette dite ville, âgé de cinquante-deux ans, natif de Québec en Canada (les comparants ignorent les prénoms et noms de ses père et mère), est décédé ce jour à cinq heures du matin dans la maison Barbès, sise sur le quay.

"D'après cette déclaration certifiée conforme à la vérité, lecture faite d'icelle aux comparants, et nous être assuré du décès, avons dressé le présent acte que les susdits déclarants ont signé avec nous ; ainsi signé aux registres.

Hurel, Chabanne, Certain, off. civil."

M. Le Gardeur de Repentigny avait épousé, à la Basse-Terre, Martinique, en 1780, Madeleine-Pauline-Marguerite Le Prevost Duquesnel, qui lui apporta une dot de douze à quatorze cent mille livres.

Le 20 février 1821, madame Le Gardeur de Repentigny adressait la lettre suivante à M. Fleuriau, un des principaux fonctionnaires du ministère de la marine :

"Monsieur,

C'est sous les auspices de madame de St-Frimont, ma parente, qui m'a parlé de votre obligeance et qui m'a engagé à y recourir, que je viens vous faire une communication que j'ai la confiance que vous voudrez bien accueillir avec bienveillance. Je suis veuve de Mr Le Gardeur de Repentigny, mort en 1808 avec le grade de capitaine de vaisseau (sic) et en activité de service. A ce titre, je crois être fondée à réclamer une pension qui m'est d'autant plus nécessaire que, par suite des événements révolutionnaires, j'ai perdu ma for-

tune. Je désirerais donc faire la demande de cette pension, mais je voudrais être dirigée dans mes démarches par quelqu'un dont les conseils et l'influence m'en garantiraient le résultat; et, si vous étiez assez bon, Monsieur, pour m'accorder votre intérêt dans cette circonstance, je croirais beaucoup au succès. Il me serait bien agréable de vous le devoir et de vous en témoigner toute ma reconnaissance. Daignez donc avoir l'extrême complaisance de me tracer la marche que je dois suivre pour arriver au but que je me propose. Je sens que c'est beaucoup vous demander; car vos moments doivent être infiniment précieux; mais telle est l'opinion que j'ai conçue de vous que j'ai la persuasion que, malgré vos nombreuses occupations, vous trouvez toujours le temps d'être utile et que vous ne considérez pas celui-là comme mal employé.

“ Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous offrir l'expression des sentiments bien distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissante servante.

(Signé) Du Quesnel de Repentigny

Paris, ce 20 février 1821. ”

Madame Le Gardeur de Repentigny se remaria peu après avec le comte de Marchais. De son premier mariage elle avait eu trois fils qui se marièrent mais n'eurent pas de garçons. Cette branche de la famille Le Gardeur de Repentigny s'éteignit donc avec eux.

P.-G. R.

QUESTION

Il est certain que Pierre-Hospice Bédard n'était pas l'auteur unique de la lettre publiée en 1823 sous le titre de *Lettre à M. Chaboillez, curé de Longueuil, relativement à ses questions sur le gouvernement ecclésiastique de Montréal*. Quel était le collaborateur du jeune avocat Bédard?

Mont.

LES ARRETS, EDITS, ORDONNANCES, MANDE-
MENTS ET REGLEMENTS CONSERVES
A MONTREAL

Sous le régime français, comme il n'y avait pas d'organisation municipale au sens où nous l'entendons aujourd'hui, l'administration des villes et souvent des seigneuries se faisait par édits, ordonnances, etc., suivant l'autorité qui les émettait. Il apparaît donc qu'on ne saurait interpréter la vie civile ou matérielle aux dix-septième et dix-huitième siècles sans puiser abondamment à cette source.

A Montréal, les historiens d'autrefois n'ont fait aucune étude suivie et raisonnée de ces documents publics peut-être parce qu'ils étaient disséminés dans les plumitifs ou les greffes de notaires de l'époque. Afin de repérer ces pièces, de les coordonner et de les analyser, c'est-à-dire, de les mettre en valeur, nous les avons noté au fur et à mesure qu'elles s'offraient à nous lorsque nous fîmes une première classification générale, il y a plus de trois lustres.

Comme leur nombre était considérable, et pour faciliter la tâche de ceux qui voudraient un jour écrire une véritable histoire de Montréal sous le régime français, nous avons publié, en 1919, le *Répertoire des Arrêts, édits, mandements, ordonnances et règlements datant de 1640 à 1760* qui sont conservés dans les archives du palais de justice de Montréal.

Ce répertoire fut précédé d'une intéressante introduction par M. Victor Morin, alors président de la Société historique de Montréal.

Depuis la parution de cet ouvrage, une pénétration plus profonde dans certains greffes et dans les registres in-folio, des audiences du tribunal montréalais, nous a révélé une trentaine d'ordonnances plus ou moins importantes, mais qui ne sont pas dans le Répertoire imprimé. C'est cet apport nouveau qui forme la principale matière de cet article, estimant que les chercheurs trouveraient plus facilement dans le *Bulletin* que dans une brochure, les additions qui doivent être faites à l'ouvrage dont nous avons parlé.

Par la même occasion, nous rétablissons le texte de cinq résumés d'ordonnance qui dans le volume ont été tron-

qués lors de la mise en page, et nous signalons quelques erreurs de pagination, de date et de référence.

1676, 24 septembre — Ordonnance de M. le juge d'Ailleboust défendant à tous de tenir cabaret et hôtellerie en leurs maisons ou cabanes, durant l'automne et l'hiver, à peine de 100 livres d'amende. On pourra cependant débiter des vins et des liqueurs par bouteilles, pots et pintes, pour la commodité publique. Au printemps il sera établi un ou deux cabaretiers-hôteliers, pour loger et nourrir les marchands forains et les habitants qui abordent à Montréal.

Avis est donné que sur la place vis-à-vis le Séminaire, un marché sera tenu deux fois la semaine, où les habitants pourront vendre leurs produits jusqu'à 11 hrs. du matin. Les cabaretiers, hôteliers, vendeurs, regrattiers ne pourront toutefois y acheter avant 8 hrs du matin en été, et 9 hrs. en hiver. A ces heures, vu qu'il n'y a pas d'horloge publique, permis a été donné par M. le curé de sonner en branle la cloche de l'église. — *Collection en feuilles.*

1692, 21 février — Ordonnance de l'intendant Bochart de Champigny. Vu qu'il n'y a pas de notaire à Verchères et que la justice de ce lieu qui est aux Trois-Rivières où il est difficile de se transporter à cause de l'éloignement et de la guerre, nous avons commis... Xaintonge, no're à St-Ours, pour faire l'inventaire des biens laissés par André Jaret de Beauregard lequel inventaire sera fait à la requête de Mgte Anthiaume, veuve Jaret, tutrice naturelle de ses enfants mineurs, en présence d'un ou deux parents ou voisins qui tiendront lieu de subrogé tuteur. Fait à Québec, le 21 février 1692. — *Collection en feuilles.*

Nota. L'inventaire fut fait le 12 avril suivant par le notaire Basset.

1699, 18 décembre — Ordonnance de M. Deschambault décrétant que le bois de corde devra avoir quatre pieds; que les bûcherons devront le couper de cette longueur dans la forêt à peine de perdre leur travail et d'amende arbitraire; que le bois recevable sera livré à la corde, à la demi-corde et au cordon; et, que l'hiver, il ne pourra être livré à la traînée que si celle-ci contient au moins le tiers d'une corde. L. p. et a., le 20 décembre, à la porte de l'église et au poteau de la place, par Hatanville. — *Collect. en feuilles.*

1701, 26 avril — Ordonnance de M. P. Raimbault, juge intérimaire, enjoignant aux habitants de faire garder les bestiaux jusqu'après les récoltes. L. p. et a., le dimanche premier mai, par Hatanville. — *Collect. en feuilles.*

1702, 28 avril — Ordonnance du juge Juchereau défendant de passer les cochons dans les rues pour les mener aux champs, sauf entre 6 et 7 h. du matin, 11 h. à midi, 1 h. à 2 h. et 6 à 7½ h. de relevée. Hors de ces heures, ceux qui ont des cochons devront les tenir enfermés à peine d'un écu d'amende pour chaque animal trouvé errant. — *Collection en feuilles.*

1702, 11 août — Ordonnance de l'intendant Bochart de Champigny déclarant exécutoire l'ordonnance de M. Juchereau en date du 28 avril précédent. — *Rég. des aud.* 11 août 1702, p. 78.

1704, 7 janvier — Arrêt du Conseil supérieur ordonnant à tous ceux qui voudront procéder sur les appels des sièges inférieurs aux sièges royaux et de ceux-ci au Conseil de faire élection de domicile dans le lieu où l'appel sera jugé; défendant aux notaires et aux huissiers de recevoir des déclarations d'appel sans y faire mention de la dite élection de domicile; défendant enfin, aux huissiers de faire des assignations et des exploits sans y indiquer l'élection de domicile. — *Reg. des aud.*, 8 février 1704, p. 391.

1706, 1er février — Article 8e du Règlement de police, arrêté au Conseil souverain de Québec le 1er février 1706 lequel article ordonne au sieur de Bécancour, grand voyer, de se transporter dans toutes les seigneuries pour y régler les chemins et enjoint aux juges et aux officiers de milice de rendre les chemins praticables. Cet extrait fut fait par le notaire P. Raimbault le 24 septembre 1723 d'après une copie "délivrée" par M. de Monseignat, greffier du C. S. — *Collect. en feuilles.*

1707, 23 mai — Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot, enjoignant au procureur du roi, Pierre Raimbault de se transporter à la côte Notre-Dame-des-Vertus pour régler le chemin que tous les habitants de cette localité devraient faire le long de leurs habitations. — *Collection en feuilles.*

1707, 12 déc. — Le Conseil Supérieur ayant égard à la demande des boulangers, ordonne que le pain blanc de fleur de farine vaudra à l'avenir deux sols (24 deniers) la livre, au lieu de vingt deniers, à quoi il avait été taxé par le règlement général du 1er février 1706, et le pain bis blanc quinze deniers la livre, conformément à l'arrêt du 1er mars 1706, et fait défense aux dits boulangers d'augmenter le prix du pain sous prétexte d'augmentation du prix du blé. Défense à tous marchands, négociants et autres personnes de faire sortir à l'avenir de ce pays aucuns blés, farines ni biscuits à peine de confiscation et de cent livres d'amende. Le présent arrêt sera lu, publié et affiché à Québec le 18 déc. 1707... aux Trois-Rivières le 26 déc. et à Montréal le 1er janvier 1708. (*Jug. du Con. Sup.*)

1711, 1er décembre — Ordonnance de M. Deschambault enjoignant aux boulangers de suivre de point en point son règlement du 20 novembre précédent — "sauf à lui représenter leur requête en cas que le blé vienne à enchérir, pour leur être fait droit". *Reg. des aud.*, 1er décembre 1711, p. 741.

1721, 24 mars — Ordonnance du juge Bouat enjoignant au premier arpenteur royal requis, de borner la terre des Deux-Montagnes donnée par le roi à MM. du Séminaire St-Sulpice de Paris pour y transporter la mission des sauvages. (Le bornage fut fait le 26 mars par l'arpenteur J.-B. Angers). — *Collection en feuilles*.

1722, 2 mai — Ordonnance de F.-M. Bouat, lieutenant-général, concernant la garde des animaux, vu que les "semences sont bien avancées." — *Collection en feuilles*.

1721, 10 mai — Ordonnance du juge Bouat, défendant à tous de garder dans les maisons et autres lieux susceptibles du feu, plus de dix livres de poudre à peine de 50 livres d'amende. — *Collection en feuilles*.

1725, 20 avril — Ordonnance de M. de Vaudreuil permettant à M. Gamelin de faire partir pour le Témiskamingue, un canot chargé de 4 hommes et de tous les vivres qui leur sont nécessaires. Enrég. le 21 avril. — *Reg. des congés 1721-1730*, p. 122.

1725, 4 mai — Ordonnance de M. de Vaudreuil renouvelant la défense d'envoyer sans permission aucun canot

dans les lieux mentionnés dans l'ordonnance du 20 avril. " jusqu'à ce qu'il en ait autrement été ordonné." Enreg. le 8 mai. — *Reg. des congés 1721-1730*, p. 126.

1727, 29 janvier — Commission de messenger à Jean Moran. — *Collect. en feuilles*.

1728, 2 juin — Ordonnance de l'intendant Dupuy obligeant les propriétaires de barques à se procurer chaque année, un passeport pour atterrir dans le port de Québec; en plus, de fournir à chaque voyage un rôle de leurs matelots et passagers avec un état de chargement à l'intendant, à Québec; à M. de Tonnancourt aux Trois-Rivières et à M. Raimbault, à Montréal. — *Reg. des congés*, juillet 1728 à juin 1730.

1730 — Ordonnance de M. l'intendant au sujet des fossés de La Chesnaye. (Mentionné au répertoire du notaire Senet parmi les actes de 1730. N'a pas été retrouvé).

1735, 2 avril — Ordonnance de M. le lieutenant général civil et criminel, portant que tous les propriétaires et locataires des emplacements et maisons de cette ville doivent enlever les fumiers et immondices qui se trouvent dans les rues au-devant de leurs maisons et emplacements et les amasser en tas contre leurs murs et clôtures, à peine de 3 livres d'amende; aussi de mettre les banquettes en bon état dès que la saison le permettra. L. p. & a, le dit jour par J.-B. DeCoste, huissier audienier. — *Collect. en feuilles*.

1737, 31 mars — Ordonnance de Pierre Raimbault obligeant les propriétaires et locataires à enlever les fumiers et immondices au-devant de leurs maisons et emplacements et à les faire transporter en dehors de la ville aux endroits qui seront désignés; aussi de réparer les banquettes, à peine de 40 sols d'amende. L. p. & a. par J.-B. DeCoste le 31 mars 1737. — *Collection en feuilles*.

1738, 9 septembre — Ordonnance de M. Pierre Raimbault, lieutenant général, enjoignant d'achever le rétablissement des banquettes qui a été retardé par les travaux agricoles. L. et p. au son du tambour le 5 octobre 1738 par DeCoste, L. p. et a. de nouveau, le 13 mars 1740, par DeCoste. — *Collection en feuilles*.

1739, 16 juin — Orde de l'intendant qui pour récompenser Louis Trudeau, charpentier résidant à Montréal, du

zèle et de l'attention particulière qu'il a apportés dans les différents incendies qui ont eu lieu à Montréal, le décharge du logement des gens de guerre et en outre le gratifie d'une somme de 30 livres par année, à la charge de visiter tous les 15 jours, s'il est nécessaire ou au moins une fois chaque mois les sceaux et ustensiles destinés pour remédier aux accidents du feu et en faire son rapport aux officiers de police qui doivent veiller à leur entretien. — *Roy, Inv. Ord. des Int.* III, 273.

1739, 17 septembre — Ordonnance concernant les banquettes (mentionnée dans le répertoire du notaire Porlier, mais non trouvée).

1740, 25 juillet. — Ordonnance de M. Pierre Raimbault défendant à tous cabaretiers et autres de faire aucun débit de boissons enivrantes dans la commune et environs, le jour de la fête de Ste-Anne afin d'arrêter les désordres, querelles & batteries qui se sont faits près de la chapelle, les années dernières, L. et p. à son de tambour le 25 juillet, par DeCoste. — *Collection en feuilles.*

1741, 21 mars — Ordonnance de M. de La Fontaine obligeant les propriétaires & locataires de mettre au plus tard le 15 mai prochain, des banquettes devant leurs maisons et emplacements s'il n'y en a point déjà et de faire réparer celles qui y sont et les mettre de la hauteur et de la largeur réglées. Faute de quoi, lesd. travaux seront faits par le procureur du roi aux frais de contrevenants & sans préjudice de l'amende. — *Collect. en feuilles.*

1741, 23 mars — Ordonnance de M. de La Fontaine enjoignant à tous les propriétaires & locataires de faire ramasser les fumiers, immondices ou ordures, "de les faire mettre en tas à costé de la voye publique et de les faire transporter ensuite hors de la ville, sur les glaces de la rivière, à environ un demi arpent des murs de la ville," L. & p. "par tous les carrefours de cette ville, à son de tambour" ce 24 mars 1741, par DeCoste. — *Collect. en feuilles.*

1741, 14 mai — Ordonnance de M. de La Fontaine enjoignant aux habitants de garder ou faire garder, au plus tard, dans deux fois 24 heures "leurs bestiaux chacun en droit soy, sans les laisser vaquer, à peine de 10 livres d'a-

mende & des dommages. L. p. et a. ce 14 may, 1741, par A.-L. Guignard. — *Collect. en feuilles.*

1741, 16 décembre — Ordonnance de M. de Monrepos défendant de lancer des boules de neige dans les rues, à peine de 50 livres d'amende dont moitié sera pour le dénonciateur. L. p. et a. le 17 décembre 1741 par DeCoste. — *Collect. en feuilles.*

1741, 22 décembre — Ordonnance de M. de Monrepos obligeant de faire ramoner, une fois par mois, les cheminées à feux ou à poêles, à peine de 10 livres d'amende. L. p. et a. le 24 décembre par DeCoste. — *Collect. en feuilles.*

1742, 31 mars — Mention dans le répertoire de C. C. J. Porlier d'une "Ordonnance sur les fumiers". (Cette pièce n'a pas été trouvée). "

1742, 12 mai — Ordonnance de M. de Monrepos enjoignant aux habitants de garder ou faire garder leurs bestiaux, etc, à peine de 10 livres d'amende. — *Collection en feuilles.*

1748, 1er février — Ordce de Mgr de Pontbriand, M. de la Galissonnière et M. Hocquart qui oblige le frère Joseph à remettre tous les biens de l'Hôpital général à la dame Youville. — *Collect. en feuilles.*

1750, 15 octobre — Ordonnance de Mgr de Pontbriand, de M. de la Jonquière et de M. Bigot, administrateurs des hôpitaux du Canada, enlevant l'administration de l'hôpital général de Montréal à Mme d'Youville pour la donner à l'Hôpital général de Québec. — *Collection en feuilles.*

1751, 14 déc. — Ordce de Mgr de Pontbriand, M. de la Jonquière et M. Bigot permettant à la dame Youville et ses compagnes d'entrer en la possession de tous les biens de l'Hôpital général de Montréal jusqu'à nouvel ordre. L. & p. le 9 janvier 1752 par DeCoste.

1755, 17 août — Ordonnance de M. de Monrepos au sujet du départ des soldats et portant injonction de venir déclarer ceux qui pourraient rester chez leurs hôtes. L. p. & a. le même jour, par DeCoste. — *Req. des éd. ord.* 1743-56, p. 137.

1755, 9 septembre — Ordonnance de M. de Monrepos portant défense de vendre sur le marché avant sept heures

du matin. L. p. et a. le 19 septembre, par DeCoste. — *Reg. des éd. et ord.* 1743-56, p. 137.

1756, 19 novembre — Ordonnance de M. de Monrepos fixant le prix du pain blanc de 3 livres à 9 sols et celui du pain bis de 6 livres à 15 sols. L. p. et a., le même jour par DeCoste. — *Reg. des éd. et ord.* 1756-60, p. 6.

Corrections

Page 34 du *Répertoire*, lire: 1686, 10 février, au lieu de 1685; l'ordonnance qui suit devrait être datée: 1686, 19 mai — P. 42, 1^{ère} ligne, lire: 1689, 19 décembre — P. 44, Ord. du 2 déc., lire au bas: *Reg. des aud.* 2 déc. 1692, pp. 560-561 — P. 48, 1^{ère} ligne, lire: 28 septembre, au lieu de 18 et dernière ligne, même page, lire: *Reg. des aud. &c.* p. 523 — P. 60, au bas du résumé de l'ord. du 20 nov. 1705, ajouter: *Reg. des aud.* 1705, 4 déc. p. 689 — P. 60, avant dernière ligne de la page, lire: 1706, 5 juin — P. 63, 5^e ligne du bas de la page, lire: 1706, 24 juillet — P. 76, au second arrêt de 1711, 6 juillet, 3^e ligne, lire: 29 janvier 1713 — P. 79, arrêt du 13 juin 1713, 4^e ligne, lire: 30 juillet 1715 — P. 82, avant dernière ligne, lire: 1249 au lieu de 1259 — P. 89, édit de 1723, 2^e ligne, lire: p. 742; P. 90, Ord. du 5 mai 1724, dernière ligne, lire: p. 666 — P. 102, l'ord. de 1741, 26 nov. est de 1743 et doit prendre place après l'ordce du 25 nov. 1743.

* * *

Dans le *Répertoire* que nous complétons, on trouve les résumés de 720 arrêts, édits, &c. Nous en ajoutons 31 ici, ce qui forme un total de 751.

Ce nombre est considérable, mais non formidable et il n'épouventera pas l'historien. D'ailleurs, en classant ces documents logiquement, il apercevra que plusieurs se répètent chaque année ou à des intervalles un peu plus éloignés.

E.-Z. MASSICOTTE

ERRATUM

Dans la livraison d'août 1928 du *Bulletin*, étude de M. Fauteux sur la famille Petit de Levilliers, page 481, ligne dix-septième, il faut lire le 14 mai 1770 au lieu du 14 mai 1750.

LA PREDICATION A QUEBEC DES ORIGINES
A 1875

(Suite et fin)

Nous avons commencé ce travail par des recherches sur les prédicateurs de la "Neuvaine à saint François-Xavier", pensant d'abord nous limiter à cette page d'histoire.

L'indication précise et habituellement continue des prédicateurs de cette neuvaine commence à 1834 pour finir à 1869, sauf la mention en 1878 d'un personnage qu'on jugeait sans doute plus digne de cet honneur. Avec les quelques noms qui vont suivre, les autres indiqués pour la "Neuvaine", combleront suffisamment, croyons-nous, la lacune qu'on va remarquer tout à l'heure entre ces deux dates. Au reste, nous n'avons pas promis d'être complet, les documents eux-mêmes ne l'étant pas, et le cadre de cette étude ne le permettant pas non plus. D'ailleurs encore, il est à croire que les prêcheurs de la "Neuvaine", les plus renommés sans doute en leurs temps respectifs, ont également fait de beaux sermons à la cathédrale, les dimanches et fêtes, comme aussi en d'autres circonstances plus ou moins solennelles.

1840-41: A l'Hôtel-Dieu, le 1 septembre 1840, la *Chronique* 5D inscrit ces quelques mots: "Messe par Mgr de Forbin-Janson et sermon." On connaît l'*Oraison funèbre* de cet illustre personnage prononcé par le Père Lacordaire en 1844 dans la cathédrale de Nancy. Chez nous, les succès oratoires de ce saint évêque lui ont mérité tout un livre de M. N.-É. Dionne, et dans la prose ou la poésie de ce temps-là, quelle admiration, quels éloges et combien d'alexandrins, un peu pénibles, il est vrai, mais sincères, mais enthousiastes, soixante-six d'un côté, cent-quatre de l'autre, et tant s'en faut que ce soit tout!

Même en nous bornant à l'inédit, les seuls comptes-rendus et réflexions de M. le curé de l'époque, plus tard Mgr Baillargeon, de sainte mémoire, occupent, avec les feuilles volantes, huit ou dix pages de son *Livre de prônes* (ms 84), et comment faire place à tout même si c'est toujours très beau, extrêmement intéressant? C'est déjà un événement hors pair, ce sermon du 6 septembre 1840 "sur les bienfaits

que la religion procure à la société”, et alors que sera la *grande retraite* de quinze jours commencée le dimanche suivant, avec messes de 5 heures à 9 heures, sermons le matin, à 9 heures pour les femmes, à 7 heures le soir pour les hommes et confession toute la journée? “ Tout le monde doit chanter, ” Monseigneur le veut parce que, dit-il, “ le chant des cantiques dispose merveilleusement les coeurs à profiter des sermons. ”

Citons au moins quelques lignes de M. le curé: “ Il serait difficile de peindre le zèle et l’empressement des citoyens de Québec pour assister aux sermons durant toute la retraite. Le matin l’église était remplie autant qu’elle pouvait l’être, de femmes, et le soir elle avait peine à contenir tous les hommes. C’était un spectacle édifiant de voir tant de gens, fatigués des travaux de la journée, accourir de toutes les parties de la ville et demeurer attentifs à la parole de Dieu durant une heure et demie et quelquefois deux heures — debout, baignés de sueurs, au milieu d’une chaleur étouffante qui leur permettait à peine de respirer... La première semaine, trente-cinq confesseurs ne purent suffire. ”

Dans sa joie très vive, le bon curé exagère peut-être quand il donne le nombre des auditeurs: “ 5000 femmes au sermon du matin, autant d’hommes le soir, ” mais peu importe, s’il nous suffit d’apprendre de sa bouche le merveilleux succès apostolique de Mgr Charles-Auguste-Marie-Joseph, comte de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine.

1841-43. Ce n’est pas trop de nommer deux fois Mgr de Nancy. Il revint en effet l’année suivante, 1841, et son nom réapparaît dans le cahier de prônes le 19 septembre et le 14 novembre. En 1843, le 5 février le curé, encore M. Baillargeon, annonce une “ Retraite pour les hommes ”, et il ajoute plus loin à ce sujet (*ms.* 84, p. 561) une note d’une rare franchise, et croyons-nous, exempte de tout chauvinisme: “ M. Aubry l’a prêchée et en a fait tous les exercices avec un talent et une éloquence rare... Dans les derniers jours, la foule égalait celle que les sermons de Mgr l’évêque de Nancy avait attirée. Mais les instructions de M. Aubry étaient beaucoup mieux entendues, et plus pratiques et plus solides, et plus à la portée de son auditoire que celles de l’évêque de

Nancy. Les fruits aussi en ont été plus abondants. Le nombre de ceux qui sont revenus à Dieu dans la sincérité de leur cœur a été extraordinaire.”

Il existait en ce temps-là plus d'un M. Aubry, mais on parle ici très probablement de M. Joseph Aubry, alors professeur au séminaire de Québec, et devenu assez célèbre pour mériter l'honneur d'une biographie imprimée, anonyme mais fort bien écrite (in-18°, 130 pages, Montréal, 1875).

1847, (*ms.* 85) : Le jubilé est prêché par Mgr de Charbonnel (évêque-élu de Toronto), et il reviendra en 1855 (*ms.* 86). — 1854-55 : RR. PP. Schneider, Royer, Braun (très souvent dans la suite) ; MM. Hamelin, D. Racine, C.-F. Cazeau. — 1861-62 : Mgr Taché ; MM. Hamel, Ferland, Chandonnet, Casgrain. — 1863 : M. le curé (Auclair) : “ Il y a toujours logique, noblesse et dignité à rendre sa conduite conforme à sa doctrine... Et le scandale de cette inconséquence n'échappera pas à l'attention de nos ennemis, qui feront retomber sur le corps tout entier les erreurs pernicieuses du petit nombre... Allez donc acheter chez un juif le samedi ! ou jouer de la musique le dimanche, sur le piano et dans le salon d'une dame protestante ! (*ms.* 86, p. 295).

1869-70 : R. P. Braun, MM. B(enjamin) Paquet, Lemoine, Lepage, Gauvreau, Roussel, L(ouis) Paquet, Lagacé, Chandonnet, Sirois, Hamel, Côté, Godbout, Pères Bernard (oblat), Vignon et Resther (jésuites), P. Lefebvre, Mgr Langevin. — 1871-2 : Mgr l'archevêque (Taschereau), MM. Doherty, Aubry, Laliberté, Bégin (plus tard cardinal-archevêque), Sanfaçon, Verbis, LeVasseur ; Pères Guillard et Dédéban (o.m.i.), Monnot, Dallet (des missions étrangères de Paris). — 1872-3 : Bon nombre des précédents, plus : MM. Casgrain, Cazeau, V. G., Cyr, Légaré, Mgrs d'Ottawa, Fabre, Laflèche, les Rév. Pères Girard, Lacombe, Raynal, Saché, Couilleau, Bourgeois, O. P. (*ms.*). — 1874-76 : A part le précédent (*Panegyrique de saint Thomas*, en mars 1874, pour le sixième centenaire de sa mort), MM. Ernest Audet, Marcoux, Langis, M. le curé Auclair (une fois l'an, “ sur les danses ” sauf la lecture du *grand-prône* à propos de tout et en particulier “ des péchés commis pendant la dernière session ”) ; les RR. PP. Mothon (1874, 11 octobre, et

Avent 1875), Charmont (3 oct. 1875) et Blanchard (carême 1876), tous trois dominicains (*ms.* 87).

Dans l'automne de 1875, la retraite universitaire, vu la haute réputation du prédicateur, eut lieu à Notre-Dame, et "tous les hommes" y étant invités, même les "petits hommes" du séminaire, l'église s'emplissait chaque jour d'un auditoire d'élite, "trié", comme on dit, "sur le volet". Le soussigné *Memini* "se souvient" en effet — car il n'est plus jeune — de cette parole si belle, si vibrante, si chaude et persuasive du Père Louis Mothon, l'un des fondateurs du monastère dominicain de Saint-Hyacinthe.

Le R. P. Mothon n'est cependant pas le premier Dominicain qui soit monté dans la chaire de la Basilique. Il nous souvient aussi du R. P. Bourgeois nommé ci-dessus et c'est à lui, croyons-nous, que revient cet insigne honneur. C'était le deuxième dimanche de l'avent 1873, et une seconde fois en la fête de l'Immaculée-Conception, même année. Quelques mois auparavant, le R. P. Chocarne, l'auteur si connu de la *Vie du Père Lacordaire*, était venu à Québec, mais pour un ou deux jours seulement, "quelques heures" a-t-on dit, heures assez longues cependant pour déclencher de précieuses vocations dominicaines, entre autres celle du jeune abbé Gonthier, professeur de belles-lettres au séminaire, plus tard l'écrivain humoristique, un peu mordant, qui signait "Raphaël Gervais."

Était-ce le premier Dominicain que la bonne ville de Québec recevait dans ses murs? Voici, à Rome, aux *Archives générales* des Frères Prêcheurs (Liber R., p. 225), un renseignement tiré d'une *Notice manuscrite sur le couvent de Saint-Omer* (en Flandre française):

"Le 18 septembre 1702, mourut à Québec le P. Dominique Ogier, dominicain du couvent de Saint-Omer, qui se rendait en Amérique (centrale??) pour y être missionnaire. Tombé malade en arrivant à Québec, il mourut au bout de huit jours."

Il n'y a pas trace de ce décès dans les registres de Notre-Dame. Il n'y en a pas non plus à l'Hôtel-Dieu où, cependant, l'héroïque missionnaire dut mourir. On sait du reste que les archives de cette maison ont péri presque tout entières dans l'incendie qui la dévora en 1755. Au cimetière voi-

sin, le "cimetière des pauvres", comme on l'appelait, les bonnes Soeurs déposèrent la pieuse dépouille — à quel endroit précis? Plus d'un voudrait le savoir, peut-être même cet autre fils de saint Dominique, celui-ci miraculeusement sauvé de la mort et qui, 225 ans plus tard, est monté en robe blanche teintée de rouge, sur le trône archiépiscopal de Québec, successeur tout désigné d'avance des éminents cardinaux Taschereau et Bégin.

La Neuvaine à saint François-Xavier

Cette dévotion, comme celles du Rosaire, de sainte Anne et de la Sainte Famille, datait des premiers missionnaires Jésuites, alors qu'ils desservaient Notre-Dame. Elle existait non seulement à Québec mais à Montréal, et l'on voit en 1719, par exemple, que Mgr de Saint-Vallier permet en cette dernière ville l'exposition du Saint-Sacrement pendant ces pieux exercices (*Mandements*). Il n'est donc pas juste de dire que celle-ci "fut établie à la cathédrale (de Québec) par un bref de Pie VII du 8 février 1801." Ce qui était accordé par le Pape ce jour-là, c'était textuellement une "indulgence plénière que chacun pourra gagner en assistant aux prières le jour qu'il communiera après s'être confessé."

On voyait autrefois, on peut sans doute voir encore à la cure de Notre-Dame, un petit volume, format in-32, publié à Paris en 1757, sous le titre : *Neuvaine à l'honneur de Saint-François-Xavier*, avec un *petit Office* du Saint, en latin et en français, pages 22-84, et la *Dévotion des dix vendredis*, 136-155. En passant, s'il n'y avait pas une *imprimerie en Canada sous le régime français*, comme on ne cesse pas de nous le reprocher, c'est qu'il y en avait suffisamment en France, et que, alors, nous étions encore Français, purement et simplement, quoi qu'on en pense ou qu'on en dise.

Lorsque M. de Bernières prit charge de la paroisse en 1660, les premiers desservants, semble-t'il, emportèrent la neuvaine avec eux dans leur nouvelle église. Du moins nous lisons au cahier des annonces pour le premier dimanche de carême 1772: "Mercredi prochain, on commencera la neuvaine de saint François-Xavier dans l'église des Jésuites" (*ms.* 69). Même avertissement en 1776, encore en 1798,

mais alors la " Sainte Compagnie " est bien près de disparaître, les nouveaux maîtres du Canada le voulant ainsi, et, le 23 février 1800, le curé modifie son annonce : " Les prières du carême, dit-il, seront interrompues par la neuvaine de saint François-Xavier qui se fera désormais dans cette église et commencera le samedi 1^{er} mars. Tous les jours, il y aura des messes depuis 5½ heures jusqu'à 10 heures. L'exercice de l'après-midi commencera à 3 heures et finira par le salut du Saint-Sacrement " (*ms.* 75). Il n'est pas question de sermon, mais c'est peut-être simple oubli, car en 1802, on lit : " Tous les jours, il y aura sermon et salut. " Même formule les années suivantes ou nulle mention, peut-être parce que c'est chose entendue, et les prédicateurs, de même, ne sont pas nommés. L'un d'eux le sera en 1813, un personnage intéressant dont il faut dire un mot par manière de présentation.

L'abbé Jacques-Ladislas de Calonne, déjà nommé plus haut parmi les vénérables prêtres émigrés de France en notre pays, était fils d'un premier président au parlement de Douai, frère d'un maître des requêtes intendant de Metz et de Lille, puis contrôleur des finances du royaume à partir de 1783. On dit que ce bon frère, tout puissant à la cour, lui offrit une mitre, en attendant mieux peut-être. L'humble abbé la refusa, mais dut, pour la paix, accepter le vicariat-général de Courtrai que lui imposait Mgr de Choiseul, charge que lui continuèrent les seigneurs de Fleury et de Rohan. Abrégeons, c'est-à-dire notons seulement le rédacteur du *Congrès de l'Europe*, publié à Londres pendant la Révolution, à l'avantage et au grand plaisir des émigrants français, l'embarquement pour le Canada en 1799, un assez long séjour à l'île Saint-Jean parmi quelques Acadiens rapatriés, le don qu'il leur fait de six cents louis, toute sa fortune; le ministère du Nouveau-Brunswick, l'arrivée à Québec le 21 octobre 1807, le chapelinat des Ursulines de Trois-Rivières, mais puisque c'est ici le lieu, remarquons surtout chez ce digne prêtre son talent d'orateur sacré. Et donc, en l'année susdite 1813, Mgr Plessis lui-même, sans doute à la grande joie du curé Doucet, le fait venir de Trois-Rivières à Québec pour prêcher la neuvaine. Maintenant, il y aura sermon, matin et soir, et ce sera " sur les grandes vérités (*ms.* 79).

Qu'un prédicateur soit invité une seconde fois à peu d'intervalle, ce n'est pas mauvais signe, et en tout cas, M. de Calonne réapparaît en 1816 pour la même fonction (*ms.* 86). Le succès n'est pas douteux, mais nous n'en savons rien, les journaux du temps (*Gazette* et *Canadien*) déjà peut-être pleins d'enthousiasme pour les "éminents prédicateurs" nous étant inaccessibles, du moins en ce moment.

Les années 1814-1822, sauf quelques-unes où l'on ne dit rien, annoncent des sermons le matin avant la dernière messe et le soir à 3.30 comme d'habitude. 1823 n'en a que le soir (*ms.* 82). En 1827, le jubilé remplace la neuvaine. 1831 nous offre deux noms dont l'un surtout est intéressant: "Les conférences, commencées pendant cette neuvaine seront continuées pendant le reste du carême (par) M. Carrier et M. Holmes.

Ce M. Carrier (Michel), né à Québec, en 1805 était vicaire à la cathédrale (1828-1832). L'abbé Jean Holmes est mieux connu. Protestant converti, professeur de philosophie au séminaire de Québec, il a publié les admirables *Conférences* dont M. le curé de Notre-Dame vient de nous parler.

D'autres noms n'apparaissent pas les deux ou trois années suivantes, mais en voici plusieurs écrits en toutes lettres pour la neuvaine de 1834: "Monseigneur (Signay), MM. L.-Th. Bédard, Ant. Bédard, le curé (Baillargeon), MM. Fréchette, Daulé, Brien, Grenier, Bellisle, Cazeau, Hébert, Léon Gingras, Holmes, MacDonald (*ms.* 84.) — 1835: Les mêmes, plus le célèbre M. Aubry déjà signalé plus haut. — 1836: MM. Th. Bédard, Ant. Bédard, Mgr de Sidyme (Turgeon), MM. Aubry, Léon Gingras, C.-F. Cazeau, Fréchette, E. Baillargeon, Parent, *Chiniquy*, Hébert, Grenier, Bellisle, le curé. — 1837: les mêmes, plus M. Loranger (*ms.* 84). — 1844: MM. Aubry, Mgr de Sidyme, MM. Léon Gingras, Daulé, Martineau, Langevin, Plante, Horan, Loranger (*ms.* 85). — 1845 (p. 54 du livre de prônes): Mgr Signay (ouverture), MM. Martineau, Tassé, Cazeau, Aubry. — 1846: MM. Plante, Langevin, Horan, Bellisle, Tasche-reau, Cazeau, Aubry, Brasseur (Brasseur de Bourbourg, venu de France (1845), hospitalisé au séminaire, et pour nous remercier, auteur d'une *Histoire du Canada* où notre

clergé et nos évêques surtout sont fort malmenés — pour ne pas dire davantage.)

Faut-il ainsi continuer année par année? Abrégeons et bornons-nous aux prédicateurs non connus déjà. — 1852: Le R. P. Beaudry prêche seul toute la neuvaine (*ms.* 86). Ce jésuite Vendéen, prédicateur infatigable, donna des retraites dans presque toutes les paroisses de l'archidiocèse. — 1855: MM. Bolduc, Ferland (l'historien), Drolet, Antoine Racine, Thomas Roy (aumônier des Soeurs de la charité, à Québec), Jean Langevin (futur évêque, comme M. Racine). — 1856: Les mêmes que l'an passé plus MM. Lemoine et Brunet. — 1857: MM. Cloutier, Gill, Cazeneuve, Guilmet, R. P. Braun, S. J. (né en France, auteur d'*Une fleur du Carmel* (Mademoiselle Frémont, de Québec), et d'*Instructions dogmatiques sur le mariage chrétien*). — 1858: R. P. Durthaler, MM. Paquet, Plamondon, Gonthier (Damase). — 1863: MM. F. Gauthier, Adolphe Légaré, Casgrain, (René), Brunet. — 1866: MM. Cinq-Mars, Doherty, F. (François) Pelletier, Bonneau, Lepage, Fafard. — 1867: MM. Sentenne et Colin (de Saint-Sulpice). — 1868. Le R. P. Braun, seul. — 1869: Le R. P. Beaudry, seul. — 1870: Le R. P. Resther, jésuite, seul. — Les noms manquent jusqu'à 1878, où nous avons le R. P. Hamon, S. J., seul à son tour.

* * *

“ Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte ” et il va de soi que, pour le soussigné, c'est en l'occurrence un vif regret. Il eût voulu ici et là, faire un peu de biographie, souligner davantage les hautes renommées mais la brièveté s'imposait. Il voudrait maintenant, pour finir, citer quelques extraits de prônes du discours fort remarquables qu'il a pu autrefois recueillir, et par exemple sur l'aumône ou l'amour des pauvres, un des sujets favoris des curés de Notre-Dame. Cette suite à notre étude pourrait même s'allonger encore davantage, Mgr Gosselin voulant bien nous annoncer que tous les écrits du genre oratoire laissés par les anciens prêtres du séminaire, curés de la cathédrale sont maintenant classés, rangés en bon ordre et mis à notre disposition. Quelle faveur insigne! et dont nous voudrions pouvoir de suite bénéficier!

Memini

LES SAVOYARDS DANS LA NOUVELLE-FRANCE

A Paris comme dans la plupart des grandes villes de France, les jeunes Savoyards conservèrent, pendant deux ou trois siècles, la spécialité de ramoner les cheminées. Ces pauvres diables, pour la plupart, ne se servaient pas de poids ni de grattes. Ils descendaient tout simplement dans les cheminées et enlevaient avec leurs mains la suie qui s'attachait aux parois.

Dans la Nouvelle-France, les règlements de police obligeaient les propriétaires à faire ramoner leurs cheminées presque tous les mois. Comme les Canadiens ne voulaient pas exercer le métier de ramoneurs, les intendants furent obligés à plusieurs reprises de faire venir des Savoyards de France.

Le 12 novembre 1716, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au Conseil de Marine :

“Il serait nécessaire aussi qu'il fut envoyé dans les recrues cinq ou six Savoyards pour ramoner les cheminées, n'y ayant qu'un habitant et un soldat qui soient de cette profession qu'aucun canadien ne veut faire.”

Le 26 février 1717, le Conseil de Marine se rendait à la demande de MM. de Vaudreuil et Bégon mais à la condition que les Savoyards passeraient ici comme soldats.

Le 1er novembre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart demandaient, à leur tour, d'envoyer quatre Savoyards de douze à quatorze ans, “parce que les deux envoyés il y a quelques années, étaient devenus trop gros pour entrer dans les cheminées.”

L'année suivante, l'intendant Hocquart revenait à la charge. Le 25 octobre 1730, il écrivait au ministre :

“Je vous supplie de vouloir bien faire envoyer l'année prochaine, sur le vaisseau du Roi, quatre jeunes savoyards, pour ramoner les cheminées ; ceux qui sont venus il y a quelques années, sont trop gros pour faire ce service. J'en destinerai deux pour Québec et deux pour Montréal : ils sont absolument nécessaires.”

Le 17 avril 1731, le président du Conseil de Marine informait M. Hocquart qu'il n'avait pas jugé à propos

d'envoyer les quatre Savoyards demandés pour ramoner les cheminées.

Dix-huit ans plus tard, l'intendant Bigot était plus heureux que M. Hocquart dans ses demandes. Le 18 avril 1749, le ministre lui écrivait qu'il avait pris des mesures pour faire rassembler les six Savoyards ramoneurs qu'il avait demandés.

Il est tout de même assez curieux de constater qu'un siècle et demi après la fondation de Québec, les autorités de la colonie étaient forcées de faire venir des ramoneurs de la vieille France. Il faut croire que le métier n'était guère en honneur ici.

Terminons par un curieux contrat d'engagement. Le 20 septembre 1737, Simon Potard dit Chevalier, journalier, et Marie-Marguerite Loiseau, sa femme, comparaissent devant le notaire Dulaurent, à Québec, et engageaient leur fils, Charles Potard, âgé de quatorze ans, à François Cousin Rollet, ramoneur des bâtiments du Roi, pour le temps et espace de sept ans. Rollet promettait lui montrer son métier de ramoneur notamment à monter dans les cheminées pour les ramoner à la gratte et généralement tout ce dont il pratique dans sa dite profession sans lui en rien cacher et, en outre, le nourrir de son pot et ordinaire, le loger, blanchir, chauffer et le traiter humainement, le tout tant sain que malade, comme aussi l'habiller et entretenir de hardes, linge et autres vêtements selon sa condition et l'envoyer au catéchisme les jours de fêtes et dimanches.

De son côté, le jeune apprenti s'engageait " d'apprendre de son mieux tout ce qui lui sera montré par son dit maître, lui obéir en tout ce qu'il lui commandera de licite et honnête, le servir fidèlement, faire son profit, éviter son dommage et l'en avertir s'il vient à sa connaissance, sans pouvoir pendant les dites sept années de son engagement s'absenter ni aller servir, travailler ou demeurer ailleurs et ce pour quelques raisons, causes et prétextes que ce puisse être."

QUELQUES SCULPTEURS MONTREALAIS SOUS LA DOMINATION FRANCAISE

Pour contribuer aux recherches que l'on fera, un jour ou l'autre, sur les artistes et les artisans qui ont habité le Canada français et plus particulièrement, la région de Montréal, nous offrons aujourd'hui, sur les sculpteurs une suite de brèves notes recueillies au cours de nos travaux.

Jean Latour — Le 25 juin 1677, sépulture de Jean Latour, sculpteur, âgé de 45 ans, natif de Logny, diocèse de Paris (*Tanguay, A travers les registres*).

Pierre Hay — Le 20 février 1689, le notaire Maugue dresse le contrat de mariage de Pierre Hay, maître sculpteur, originaire de l'évêché d'Auxerres, en Bourgogne. Le lendemain, à Boucherville, le sieur Hay épousait Geneviève Benoit qui décéda la même année. En 1696, le sculpteur Hay convola à Montréal avec une demoiselle Campeau et, le 3 décembre 1708, il était inhumé dans la même ville, à peine âgé de 47 ans.

Charles Chaboillez — Il vivait à Montréal en 1701 et probablement plus tôt. Agé alors de 60 ans environ, cet artiste projetait de se "donner" à l'institut des Frères Hospitaliers, vulgairement appelés Frères Charon, pour y travailler "de son art de sculpteur" mais au bout d'un an, le sieur Chaboillez rompit son contrat et nous apprenons qu'alors, il travaillait au tabernacle de la chapelle des Récollets. En 1704, il engagea pour trois ans un jeune homme, Charles Achard, qui voulait apprendre l'art de la sculpture. Entre temps, il connut Noël Levasseur dont nous parlerons ci-après.

M. Chaboillez mourut en 1708, laissant une descendance qui a joué un rôle marqué dans le commerce et l'industrie. Nous nous bornons à rappeler son nom ici, car le lecteur peut se renseigner davantage sur la famille Chaboillez en parcourant l'étude généalogique que nous avons publiée dans le *Bulletin* de 1902.

Noël Levasseur — A Notre-Dame de Montréal, le 3 avril 1701, Noël Levasseur, sculpteur, âgé de 21 ans, épouse Marie-Madeleine Turpin. C'est peut-être au cours de l'exécution d'un contrat à Ville-Marie, que Levasseur, natif de

Québec, épousa une montréalaise. Il ne resta pas longtemps dans notre région. En 1702, le sculpteur Chaboillez qui était alors célibataire, devait être en étroite relation avec Levasseur et dans un document il déclare vouloir donner le total de son avoir au premier enfant qui naîtra du mariage Levasseur-Turpin.

L'année suivante, 1703, Levasseur était retourné à Québec où il paraît avoir vécu jusqu'à sa mort.

Pendant, il était revenu travailler occasionnellement dans notre région et ce doit être lui qui fit les ouvrages de l'église de Boucherville.

En tout cas, voici ce que nous lisons dans un document judiciaire du 23 mai 1725. A la requête de messire Simon Saladin, curé de Boucherville, de René Lemoine Despins et de Pierre Gautier St-Germain, marguilliers et du sieur Levasseur, maître sculpteur, entrepreneur du retable de l'église, des maîtres menuisiers font l'estimation des travaux exécutés par Levasseur. A leur avis, " tout l'ouvrage de menuiserie et architecture depuis le plancher jusqu'à la corniche valent 600 livres et que pour le temps qu'on a fait perdre à l'entrepreneur-sculpteur il faudra ajouter 60 livres. Ce rapport fut fait en présence de messire François Chèze, P. S. S. et Isambert, curé de Longueuil.

Son acte de sépulture est daté du 13 décembre 1740.

Denis Mallet — Le 1er novembre 1704 est inhumé à Montréal, Denis Mallet, sculpteur, qui devait être ici par affaire. Il avait épousé en premières noces à Québec, M. Madeleine Jérémie, qui mourut au mois de septembre 1699. Deux mois plus tard, le veuf Mallet épousait à Ste-Foy Geneviève Liénard.

A l'été de 1701, Denis Mallet eut des démêlés avec la justice de Québec, car un arrêt du Conseil Souverain lui ordonne d'aller, en compagnie du notaire Bellefond (1), demander pardon pour leur manque de respect à Mgr le gouverneur Louis-Hector de Callières. (Voir *J. et D. du C. S.*, 23 sept. 1701 et 10 octobre 1701, pages 606, 610, 631, 634).

Jean-Jacques dit Leblond — Né en 1688 et originaire de Bruxelles en Brabant, ce sculpteur dont le nom prend plu-

(1) François Génaple Bellefond tour à tour, menuisier, géolier et notaire.

sieurs formes orthographiques épousa à Montréal le 24 novembre 1715, Catherine Chrétienne Guilmot dit Lalande. Il figure dans une procédure judiciaire du 21 février 1716, puis il semble quitter Montréal pour Trois-Rivières où il fait baptiser des enfants en 1720, 1722 et 1724. Nous ignorons son sort, mais sa femme revint mourir à Ville-Marie où elle fut inhumée le 23 novembre 1734.

Denis Jourdain dit Labrosse — Né en 1671, il se dit maître menuisier, lorsqu'il épouse Marie-Madeleine Fagot, à Montréal, le 6 novembre 1696. Fort habile dans son métier, on le qualifie souvent de "sculpteur" dans les contrats. Ce fut lui qui travailla à la restauration de l'intérieur de la première église du Sault-au-Récollet en 1737. Cette église en bois, était à l'angle est du fort Lorette en 1696. Entre 1721 et 1736, on l'avait abandonnée, mais à cette dernière date il fut décidé de la remettre en état de servir au culte et Labrosse se chargea de la besogne. Il travailla de nouveau à cette chapelle en 1741, comme le démontrent les registres de la fabrique.

Denis Jourdain, plus souvent nommé Labrosse, fut inhumé à Montréal, le 7 avril 1743.

Paul-Raymond Jourdain Labrosse — Né à Montréal en 1697 et fils du précédent, fut un sculpteur et un facteur d'orgue fort apprécié. Dès 1741, il jouissait d'une clientèle étendue et son nom apparaît fréquemment dans les documents notariaux ou judiciaires.

Tels sont les notes que nous fournissent une première cueillette.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Louis-Napoléon Carrier — Né à Saint-Henri-de-Lévis le 19 août 1837, du mariage de Jean-Baptiste Carrier, qui joua un rôle important dans la rébellion de 1837-1838, et de Marie-Ursule Patry. Admis à la pratique du notariat le 5 octobre 1863, il fut nommé, en mars 1879, registrateur du comté de Lévis. Il conserva cette charge jusqu'en 1908. Décédé à Lévis le 19 juillet 1912. Il avait publié, en 1877, *Les Evénements de 1837-1838*, et, en 1880, *Les Institutions de crédit foncier, notes sur leur but, leur organisation et leur origine*.

DENOMBREMENT DES NATIONS SAUVAGES QUI
ONT RAPPORT AU GOUVERNEMENT DE CÂ-
NADA; DES GUERRIERS DE CHAQUE NA-
TION AVEC LES ARMOIRIES 1736

Les Eskimaux) ces nations sont au-
Les Micmacs) dessous de Québec
Les Amalécites ou plutôt Maneus) hors de ma connais-
à Québec) sance.

Les Hurons 1er Village 60 à 70 hommes por-
tant les Armes ci..... 60
— à la Rivière St-Jean, voisins des Anglais
Les Abénakis 1 Village appelé Panaouamsket
au bas de la dite rivière. Guerriers..... 200
Les Abénakis au haut de la dite rivière un Villa-
ge appelé Narantch8an. Guerriers..... 150

Bécancour

Les Abénakis; 1 Village Guerriers..... 60
Les Abénakis à St-François, 1e Village Grs.. 180
y compris ceux de Michioukoui et les errants.
(Guerriers total a rep.)

Les Armes de cette nation qui se partage en
deux branches sont la tourtre et L'Ours. Il y a en
outre quelques familles qui marquent la perdrix, le
Castor et la Loutre.....

Guerrier total rap. 650

Aux Trois-Rivières, voyez Montréal

Les Algonquins, quinze hommes..... 15
Les têtes de Boule ou gens des terres. Ce sont
des Sauvages errants qui ne connaissent ni l'ordre
ni la forme des Villages et ceux en qui on remarque
le moins d'esprit, ils habitent les montagnes et les
Lacs depuis les Trois-Rivières dans les profon-
deurs jusqu'au Lac Supérieur. Leurs armoiries
sont inconues s'ils en ont.

Baston et Orange

Les Loups qui entendent l'abénakis et que les Abénakis entendent sont répandus depuis Baston jusque à la Virginie, ce qui répond depuis le Lac Champlain au haut du Lac Érié 300 lieues. Cette nation peut être six cents hommes sous la domination anglaise. Personne ne m'a pu rien dire de leurs costumes, ceci seulement pour remarquer.

Montréal

les Iroquois des Deux-Montagnes. C'est tout ce qui reste de la nation la plus belliqueuse, la plus policée et la plus attachée aux Français, ils ont pour armes un chêne vert..... 20

Au Lac des Deux-Montagnes

Les Nepissingues. Une partie de cette nation fait corps avec les Iroquois, le reste a son village au Lac de ce nom. Ils sont ici cinquante hommes portant les Armes..... 50

Les Armoires de cette nation sont le Héron pour la famille des Achagué ou du Héron, le Castor pour les Amikoves, le Bouleau pour la famille de l'écorce, du Sang pour les Miskouaka ou gens du Sang.

Guerriers total à reporter 735

Observez, s'il vous plaît, Monsieur, qu'outre les armes des principales souches auxquelles seulement je me suis arrêté le tems ne me permettant pas de m'instruire à fond, chaque famille se distingue par des marques particulières.

Les Iroquois qui sont les maîtres de ce village ne sont pas plus de soixante-trois. J'entends Guerriers 60

Au Sault Saint-Louis

Les Iroquois qui composent seuls le village sont près de trois cents trois portant les armes.... 300

Ces deux villages sortis des Iroquois du Lac Ontario ou de Frontenac ont les mêmes armoiries. Trois principales familles portent le Loup, L'Ours, et la Tortue.

Nota d'argent au Loup de gueule etc. Ils ne les ornent point qu'avec du charbon pour l'ordinaire.

La grande rivière des Outawas du Lac Nepissingue.

Il y a un petit village de trente hommes qui portent un Écureuil (Atchitam8) 30

Rivière et Lac de Themiscaming

Les Tabettibis, sont cent Guerriers..... 100

Ils ont pour armes un aigle, à l'entrée de Themiscaming il y a vingt guerriers..... 20

Au fond du Lac vingt domiciliés..... 20

Ces Sauvages sont ce qu'on appelle des Têtes de Boule qui sont au nombre de plus de six cents dans les terres du nord..... 600

J'en parlerai dans la suite sans marquer le nombre.

Total des Guerriers à rap. 1,865

A Missilimakinack

Les Outawas de ce village sont au nombre de cent quatre vingt guerriers, les deux principales branches sont KisKaKouis et Sinago, l'Ours et l'Écureuil noir 180

Rivière Missisagué

Les Missisagués à la rivière sont au nombre de trente hommes et vingt hommes dans l'île dite Manitouatun du Lac Huron et ont pour armes une Grue.

Lac Supérieur à l'entrée..... 50

Au Sault Sainte-Marie ce sont les Sauteurs au nombre de trente, ils sont deux bandes et ont pour armes la Grue et la Barbue. 30

Au nord de ce lac est Michipicoton

Les Pampakois et les gens des terres, les premiers y sont vingt guerriers et ont pour armes un lièvre 20

Rivière Ounépigon

Les Oskémanettigons y sont domiciliés au nombre de quarante guerriers..... 40

Ils ont pour armes l'oiseau dit le Pêcheur.

Les Monsonies qui sont errans se comptent deux cents hommes et ont pour armes un orignal.. 200

Les Abittibis et les têtes de boule qui y viennent aussi. Quelqu'un m'a dit que les premiers ont pour armes la perdrix avec l'aigle. J'ai dit ci-devant qu'ils sont cent guerriers en tout.

Les Namesilinis sont, en état de porter les armes cent cinquante..... 150

Ils ont pour armoiries un esturgeon. Les gens des Savannes au nombre de cent quarante guerriers et ont pour arme un lièvre..... 140

Total des Guerriers à rap. 2,675

Gomanettigoya

Les Ouacé sont au nombre de soixante hommes et ont pour armes une Barbue..... 60

Tecamamiouen ou Lac de la Pluie

Ce sont les mêmes Sauvages que ceux qui viennent à Népigon. Ils sont autour de ce Lac au nombre de cent hommes..... 100

Lac des Bois

Les Christinaux y sont répandus au nombre de deux cents guerriers, ils ont pour armoiries l'outarde. 200

Lac Ounépigon

Les Christinaux sont autour de ce Lac, au nombre de soixante hommes..... 60
 Assenipoëls — voyez Scioux

Le sud du Lac Supérieur

Kiouanan. En cet endroit il y a quarante Sauteurs domiciliés qui ont pour armes la Grue et le Cerf.... 40

Les Sauteurs de la Pointe de Chagouamigon sont cent cinquante guerriers..... 150

Au fond de ce Lac sont les Scioux dans les bois et le Long des Lacs, quoique dispersés on les compte trois cents hommes..... 300

Les Scioux des prairies, sont au jugement des voyageurs plus de deux mille hommes..... 2,000

Leurs armes sont le boeuf, le chien noir et la loutre.

Les Assenipoëls ou Pouans, selon d'autres peuvent tenir place avec les Scioux dont ils sortent anciennement, ils font nombre de cent cinquante au sud du Lac Ounepigon et ont pour armes une grosse pierre ou un rocher..... 150

Total des guerriers à reporter 5,735

Les Puans depuis 1728, sont retirés chez les Scioux au nombre de quatre vingt, ils ont pour armes le cerf, le pichoux, le tigre..... 80

Au fond du Lac Supérieur. Les Ayosois sont établis au sud de la rivière de Missouris de l'autre côte de Mississipi.

Ils ne sont pas plus de quatre vingt, ils ont pour armes un renard..... 80

Le Lac Michigan et dépendances. Les Folles Avoines au Nord de ce Lac sont au nombre de cent soixante guerriers, les trois familles les plus considérables portent pour armes l'ours à la Grande Queue, le cerf, un Kiliou (c'est une espèce d'aigle, le plus bel oiseau de ce pays) perché sur une croix. 160

Pour rendre raison d'une croix faisant les armoiries des Sauvages, on conte qu'autrefois un chef de Folles Avoines se trouvant dangereusement malade, après avoir inutilement eu recours aux remèdes ordinaires consentit à avoir un missionnaire, lequel le crucifix à la main pria Dieu pour sa guérison et l'obtint de sa miséricorde, en reconnaissance de ce bienfait le chef voulut qu'on ajoutât à ses armes la croix sur laquelle le Killon a toujours été perché depuis.

<i>Poutestamis.</i> Il y avait en 1728, un petit village de cette nation retiré dans une ile au nombre de vingt	20
Ils ont pour armoiries l'Écrevisse un Loup et une Ourse. Au fond de ce Lac sont les Sakis au nombre de	150
Total des guerriers à rep.	6,225

Rivière des Renards

La rivière des Renards se décharge dans ce Lac. Cette nation aujourd'hui errante sans être séparée se trouve encore composée de cent hommes portant les Armes..... 100

Ils ont pour armoiries un Renard.

Les *Kicapous*, jadis leurs alliés peuvent être quatre vingt hommes. Ils portent pour armes le faisan et la loutre..... 80

Le *Maskoutin* a pour armes le Loup et le Cerf. On compte cette nation à soixante hommes..... 60

Au sud du Lac Michigan. La rivière St-Joseph, les Poutesatamis qui se disent les fils aînés du Gouverneur composent le village de la rivière St-Joseph au nombre de cent guerriers..... 100

Les principales familles ont pour armes la carpe dorée, la Grenouille, l'Écrevisse, la Tortue.

Il y a dans le village environ dix Miamis qui portent dans leurs armes une Grue..... 10

On y compte aussi huit Islinois Kaskakias qui marquent une plume de flèche encochée ou deux flèches semblables appuyées l'une sur l'autre en sautoir.

6,575

Voilà les nations qui nous sont les plus connues tant le long de la Grande rivière des Outawas qu'au Nord et au Sud des Lacs Supérieur et Michigan. Je vais à présent reprendre ma route depuis Montréal par les Lacs jusques à Missilimakinac de Montréal, route des lacs. J'ai parlé du Sault St-Louis à la première feuille.

Toniata

Quelques Iroquois au nombre de huit ou dix hommes sont retirés en cet endroit. Ils se marquent sans doute comme le village dont ils sortent, le chevreuil, le pluvier &c, comme ci-après.....

10

Total des guerriers à rep. 6,575

Lac Ontario ou de Frontenac au sud

Il n'y a plus d'Iroquois établis. Les missisagués sont dispersés le long de ce lac, quelques-uns à Kenté d'autres à la rivière Toronto, et enfin au fond du Lac au nombre de cent cinquante en tout et à Matchitach.....

150

La principale famille est celle Grue.

Le Nord du Lac Ontario.

Les Iroquois sont dans les terres et en cinq Villages à quinze lieues environ du Lac sur une ligne assez droite, quoique distante les uns des autres d'une journée de marche.

Cette nation quoique bien diminuée est encore puissante.

Le sud du Lac Frontenac

Les Onontagués sont au nombre de deux cents guerriers. L'armoirie du village est une cabane au sommet d'une montagne.....

200

Les Aniez vers la Nouvelle Angleterre non loin d'Orange sont quatre vingts hommes et ont pour armes du village un batte-feu et une pierre à fusil. Les Onnecous, leurs voisins, se comptent cent hommes 100

Ce village a pour armes une pierre dans une fourche d'arbre ou dans un arbre encoché de quelques coups de hache.

Les Goyogouns composent un village de cent vingt guerriers 120

Leurs armes généralement c'est un très gros calumet. Les Somioutouans composent deux villages où l'on peut compter trois cents cinquante hommes. Les armes sont une grosse montagne..... 350

Total des guerriers à reporter 7,585

Outre les armes de chaque village chaque famille a les siennes et chaque homme a sa marque particulière qui le distingue. Ainsi Onneious marque son village par une pierre, une fourche, ensuite il désigne sa famille par l'oiseau ou l'animal et enfin il se dénote par ses piques. Voyez les dessins que j'ai eu l'honneur de vous envoyer en 1732, par le Père François, Récollet.

Voyez en l'année 1666, pour copie de ces dessins.

Les cinq villages qui sont les mêmes familles ont pour armes communes le pleuvier de laquelle je suis, l'ours, la tortue, l'anguille, le Chevreuil, le castor, la pomme de terre, le faucon, l'Alouette et la perdrix. Je ne doute point que les autres nations ne soient aussi bien distinguées, mais nos voyageurs peu curieux de ces remarques ne m'en ont pu rien dire.

Les Tascarorens ont auprès des nontagués qui les ont attirés un village de deux cent cinquante hommes. 250

J'ignore leurs hiéroglyphes.

Lac Ontario Niagara

Les Iroquois ont quelques cabanes au portage.
Lac Erié et dépendances du côté du sud. Les
 Chaouanous vers la Caroline sont de deux cents
 hommes 200

Les têtes plates, chevakis, chicachas, Totins
 sont compris sous le nom de Têtes plates par les
 Iroquois qui les croient plus de six mille hommes en
 plus de trente villages..... 6,000

Ils m'ont dit qu'ils avaient pour armes un
 vaisseau.

Total des guerriers à reporter 14,035

Les Ontationoué, c'est-à-dire ceux qui ont le
 langage des hommes. Ainsi nommés par les Iro-
 quois parce qu'ils s'entendent, peuvent être cin-
 quante hommes. J'ignore ce qui les regarde. Les
 Miamis ont pour armes la Biche et la Grue, ce sont
 les deux principales familles..... 50

Il y a aussi celle de l'Ours. Ils sont deux
 cents hommes portant les armes..... 200

Les Ouyattanous, Peanguichias, Petikokias,
 sont même nation quoiqu'en différents villages. Ils
 peuvent mettre sous les armes trois cents cinquante
 hommes 350

Les armes de ces Sauvages sont le serpent, le
 chevreuil, le petit gland.

Les Illinois, Metchigamias au Fort de Char-
 tres, font nombre de deux cent cinquante hommes. 250

Les Kaskakias six lieues au-dessous ont un
 village de cent guerriers..... 100

Au Rocher les Pevrias sont cinquante hommes 50

Les Kaokias ou Tamarios peuvent fournir
 deux cents hommes..... 200

Tous ces Sauvages compris sous le nom d'Il-
 linois ont pour armes la grue, l'ours, la biche blan-
 che, la fourche, la tortue.

Rivière des Missouriis

Les Missouriis.

Les Okams, ou Kamsé.

Les Sotos.

Les Panis.

Ceci pour note seulement ne sachant de ces nations que le nom.

Lac érié le Détroit

Les Hurons sont à présent deux cents hommes portant les armes. Ils marquent la tortue, l'ours et le pleuvier	200
--	-----

Total des guerriers à reporter	15,435
--------------------------------	--------

Les Pouteoutames y ont un village de cent quatre vingt hommes. Ils portent pour armes la carpe dorée, la grenouille, l'écrevisse, la tortue (voir au sud du Lac Michigan. Riv. St-Joseph) ..	180
--	-----

Les Ottawas y ont deux villages, composés l'un de la famille des Sinagos, l'autre des Kiskakous et si peuvent compter deux cents guerriers. Ils ont mêmes armes que ceux de Missilimaikinak, c'est-à-dire l'ours et l'écureuil noir.....

<i>Lac St-Claire</i> qui conduit au Lac Huron. Au bout du petit Lac Ste-Claire il y a un petit village de Missisagués dans lequel on compte soixante hommes	60
---	----

Ils ont mêmes armes que les Missisagués de manitouatin et du Lac Ontario, c'est-à-dire une grue.

Lac Huron

J'ai parlé ci-devant des Missisagués qui sont au nord de ce Lac. Je ne connais du côté du sud que les Outawas qui ont au Saguinan un village de quatre vingt hommes et pour armes l'ours et l'écureuil.	80
---	----

15,875

Remarque

Toutes les nations du Nord ont cela de commun qu'un homme qui va en guerre, se dénote autant par les armes de

la famille de sa femme que par celles de sa propre famille et jamais ne prend une femme qui porte les mêmes armes que lui.

Si le temps me l'avait permis, monsieur, vous auriez été plus satisfait de mes recherches. J'aurais écrit aux interprètes des postes qui m'auraient donné des avis plus sûrs que ce que j'ai pu apprendre de voyageurs que j'ai questionnés; je travaillerai à l'histoire des Scioux que vous avez demandée à monsieur de Linerot.

MISSILIMAKINAK (1)

REPONSE

Où est mort le gouverneur de Beauharnois (XXXIV, p. 384) — Un correspondant demande où est mort le marquis de Beauharnois, le gouverneur de la Nouvelle-France. Je suppose qu'il a voulu dire: où et quand? On a déjà tenté plus d'une fois de répondre dans le *Bulletin* à la première partie de la question. Pour commencer, et il y a déjà longtemps (*B. R. H.*, III, 155), quelqu'un après avoir compté les 63 ans de service du gouverneur, a risqué 1755 comme année de sa mort. En 1907 (*B. R. H.*, VII, 307), M. Regis Roy a voulu être plus précis; il a donné la date du 12 juin 1749, sans indiquer ses sources, mais apparemment d'après le *Nobiliaire Universel* de Saint-Allais.

Voici maintenant que je trouve, dans Mazas, *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis* (II, 118), la note suivante à propos de M. de Beauharnois, note extraite du personnel des officiers de la marine de 1270 à 1750, Alphabet Laffillard: "Mort à Paris, rue Thévenot, enterré à Saint-Sauveur, le 12 juillet 1749".

Il est difficile de demander plus de précision. Est-ce que Saint-Allais et M. Regis Roy après lui ne se seraient pas trompés d'un mois, dans la transcription ou autrement?

AEG. FAUTEUX

(4) Archives de la province de Québec.

QUATRE GENERATIONS DE ROMAIN

François Audivert s'établit à Québec dans les premières années du dix-huitième siècle. Il était né à Civitta-Vecchia, en Italie, vers 1691. Son père se nommait Gabriel Audivert et sa mère Marie Vidale. C'est à cause de son origine italienne que François Audivert reçut le surnom de Romain.

Audivert dit Romain épousa à Québec, le 26 novembre 1729, Marie-Anne Levasseur, qui lui donna douze enfants tous baptisés à Québec (1). Les descendants de cet italien furent connus, les uns sous le nom de Audivert les autres sous celui de Romain.

Nous avons sous les yeux une curieuse facture d'effets de toutes sortes achetés par François Audivert dit Romain de Nicolas Philibert, marchand à Québec. Audivert dit Romain n'était pas riche ou bien il n'était pas un gros *payeur* car Philibert dût le poursuivre devant la Prévôté de Québec pour être payé de sa créance.

Il y a de tout dans cette facture. Les rubans, les souliers brodés, la toile, la flanelle, les colliers de perles, la mousseline, les coiffes de gaz, etc, voisinent avec la chandelle, le savon, la farine, le sucre, la poudre, etc, etc. Mais l'article qui revient le plus souvent dans cette longue énumération est la *guildive*. On sait que la *guildive* était une eau-de-vie tirée du sucre très en vogue dans la Nouvelle-France. La trop forte dépense de *guildive* donne peut-être la raison de la difficulté où se trouvait Audivert dit Romain de payer ses comptes.

François Audivert dit Romain décéda à Charlesbourg le 3 novembre 1759. Il dut se transporter dans cette paroisse à cause du siège de Québec car nous ne voyons nulle part qu'il ait habité Charlesbourg avant 1759.

L'un des fils de François Audivert dit Romain et de Marie-Anne Levasseur, né à Québec le 6 septembre 1741, reçut le même prénom que son père.

(1) A son contrat de mariage reçu par le notaire Dubreuil le 24 octobre 1729, il signe d'une bonne écriture " François Audivert. "

En 1775, lors du siège de Québec par les Américains, M. Romain s'empessa d'entrer dans la milice afin de prendre part à la défense de la ville. Pendant tout le siège, il fit partie de la cinquième compagnie de milice dont le capitaine était M. Charles Berthelot.

M. Audivert dit Romain avait une certaine instruction puisqu'il fut nommé, en 1779, directeur de la Bibliothèque publique fondée à Québec sous les auspices du général Haldimand.

On sait que le 21 juillet 1797 David McLane fut exécuté à Québec, au pied des Glacis, pour crime de haute trahison. Le pauvre diable fut enterré à l'endroit même où il avait été exécuté.

Trente ans plus tard, en 1825, une fille de McLane, qui vivait aux États-Unis, vint à Québec pour réclamer les restes de son père et leur faire donner une sépulture plus consolante pour sa piété filiale. M. Aubert de Gaspé nous apprend, dans ses *Mémoires*, que ce fut M. François Romain, "citoyen connu et respecté, lequel avait montré beaucoup de commisération pour le pauvre McLane", qui conduisit la fille au lieu où le corps de son père avait été inhumé.

Du mariage de François Romain et de Marie-Anne Ledroit dite Perche, naquit, à Québec le 7 janvier 1768, un fils qui reçut au baptême le même prénom que son père et son grand-père.

Le nouveau régime politique inauguré en 1792 lui créa une situation. Il devint le gardien en même temps que le bibliothécaire du Parlement établi dans l'ancien palais épiscopal de Québec, situé au haut de la côte La Montagne, précisément où se trouve aujourd'hui le parc Montmorency-Laval.

M. Romain avait des lettres et il fut élu président de la Société Littéraire de Québec fondée vers 1808.

En 1809, la Société Littéraire offrit une médaille d'argent à la personne qui célébrerait avec le plus de talent la fête de naissance de George III par une pièce de vers anglaise, française ou latine. Les travaux des deux vainqueurs furent lus à la séance publique de cette société le 3 juin 1809.

Par le discours de M. Romain, qui nous a été conservé grâce à une plaquette publiée la même année et qui est aujourd'hui excessivement rare, nous voyons que l'auteur de l'ode anglaise couronnée fut John Fleming, de Montréal. L'ode française qui fut trouvée la meilleure par les juges était signée *Canadiensis*. Chose curieuse, l'auteur ne se fit pas connaître et ne réclama jamais la médaille d'argent à laquelle il avait droit.

Canadiensis faisait un éloge dythyrambique de George III et tombait à bras raccourcis sur Napoléon Bonaparte qu'il qualifiait de tyran, de monstre plein de rage, de furieux, d'usurpateur, etc, etc.

A la fin de l'année 1818, le chevalier d'Estimauville et François Romain établissaient un bureau d'agence générale à Québec. Ce bureau devait fournir des renseignements aux émigrés ou voyageurs qui arrivaient dans notre pays, s'occuper de trouver des domestiques, de les placer, vendre et louer les maisons, etc, etc. (*Gazette de Québec*, 3 septembre 1818).

Cette agence générale ne leur rapporta pas fortune et les deux associés se séparèrent bientôt pour prendre des voies différentes.

M. Romain avait épousé à Québec, le 15 septembre 1789, Agathe Débigaré dit Lebasque, fille de feu Pierre Débigaré dit Lebasque et de Charlotte Fluet.

De ce mariage, à Québec, le 10 novembre 1797, naquit un quatrième François Romain.

Le jeune Romain étudia le droit et fut admis au barreau le 15 août 1822.

Trois ans plus tard, le 25 octobre 1825, il épousait Luce Larue, fille de Jean-Baptiste Larue, inspecteur des chemins de la cité de Québec, et de Geneviève Clesse.

L'avocat Romain était plein de talent et il était en voie de se créer une jolie position au barreau lorsque le grand choléra de 1832 vint l'enlever à sa famille. Il décéda le 11 février 1832, à l'âge de trente-quatre ans.

B'baud, dans son *Panthéon Canadien*, parle de Robert Romain, typographe canadien, qui exposa une charrue à vapeur de son invention à Paris en 1855. Au banquet spécial de l'agriculture, le 25 octobre 1855, le mécanicien François Coré disait : "J'éprouve, messieurs, un bonheur

que nous partageons tous, en apprenant que le problème de l'application de la vapeur à la charrue est complètement résolu par un mécanicien du Canada qui s'honore de son origine française." Romain était donc canadien-français. Nous ignorons, toutefois, s'il appartenait à la famille des Audivert dit Romain.

P.-G. R.

DENIS-NICOLAS FOUCAULT

Acte de sépulture tiré des archives communales de Tours, état-civil de l'année 1807 :

" L'an mil huit cent sept le trois septembre à midy par devant moi, adjt offer de l'état civil de Tours, sont comparus monsieur Louis Juge aîné, notaire à Tours, âgé de cinquante deux ans, demeurant à Tours rue Mably no 27, et Alexandre Dupuy, marchand de papier, âgé de vingt quatre ans, demeurant à Tours rue de l'ancienne Préfecture no 45, amis du décédé ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que monsieur Denis-Nicolas Foucault, âgé de quatre vingt quatre ans, ancien commissaire ordonnateur faisant fonctions d'intendant aux isles de France et de Bourbon, né à Québec en Canada le treize décembre mil sept cent vingt trois, fils de monsieur François Foucault, président du Conseil supérieur à Québec en Canada, et de dame Michelle Foucault son épouse, époux de dame Marie-Louise Liénard de Baujeu, est décédé de ce jour à minuit en son domicile sis à Tours rue de l'ancienne Préfecture no 3 et ont les déclarans signé avec nous le présent acte de décès après lecture. "

" Juge
Dupuy
Balzac
Adt " (1)

(1) Sur Denis-Nicolas Foucault, voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIV, p. 316.

PIERRE-JOSEPH CELORON DE BLAINVILLE

Au volume quinzième du *Bulletin des Recherches Historiques*, page 362, nous avons donné des notes sur la carrière de Pierre-Joseph Céloron de Blainville qui, né à Montréal le 4 août 1726, servit d'abord dans les troupes du détachement de la marine. Après la Conquête, il passa à Saint-Domingue comme capitaine dans les troupes et revint ensuite vivre en Touraine.

M. Claude de Bonnault nous fournit trois pièces intéressantes sur ce Canadien mort en France. C'est d'abord l'acte de son mariage avec la veuve Prégent qui eut lieu à Tours, paroisse Saint-Hilaire, le 30 août 1785 :

“ Le trente aoust même année (1785), après une publication tant dans cette paroisse que dans celle de Saint-Pierre du Boille, vu la dispense des deux autres et la permission de célébrer le mariage dans l'église de Saint-Sauveur, en date d'hier, signé d'Orsin, vicaire général, et plus bas Dupris, insinuée et contrôlée le même jour, signé Laurence ; nous soussigné, prieur curé, avons pris le consentement mutuel de messire Pierre-Joseph de Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, major des troupes de Saint Domingue, fils majeur de Pierre-Joseph de Céloron aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, major général et commandant en chef des postes du Sud en Canada et de dame Marie-Magdeleine Blondeau, de la paroisse de Saint Pierre du Boille d'une part.

“ Et de dame Elizabeth-Marguerite-Magloire Abraham, veuve majeure de défunt messire Jean-Batiste-Michel-Irené Prégent, seigneur de Brueil et correcteur de la chambre des comptes de Bretagne, de cette paroisse, d'autre part et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Mtre Maurice Abraham, écuyer, trésorier de France honoraire au bureau des finances de Poitiers, père de l'épouse ; Mre Jean-François Viot, aussi trésorier de France au bureau de cette généralité ; de Mr Antoine Barré, conseiller du Roy, receveur particulier des finances de l'élection de Tours ; de Mr Victor Petit, notaire ; Mr François-Joseph Capiaumont, prieur de Saint

Sauveur, qui ont signé avec nous. Deux renvoys approuvés, un mot rayé nul.”

(signé)

“ élisabeth marquerite magloire abraham,

Abraham	Barré	Viot	De Séloron
françoise le ferme.		adélaïde prégent	
		Capiaumont charcy	
		prieur de St-Sauveur	
	Petit	Lacretelle	
		Pr curé de St H.”	

Vient ensuite l'acte de sépulture de M. de Céloron de Blainville, décédé à Tours le 8 messidor, an neuf de la République :

“ Du huitième jour de mois de messidor, an neuf de la République françoise, acte de décès de Pierre-Joseph Céloron, ancien major des troupes de Saint-Domingue, décédé de ce jour à quatre heures du matin en son domicile situé en cette ville, rue de l'armée d'Italie, section du Chardonnet, né en Canada le deux août mil sept cent vingt six, vieux stile, âgé de soixante quinze ans, époux de Elisabeth Marguerite-Magloire Abraham, fils des deffunts Pierre-Joseph Céloron, major en Canada, et Marie-Madelaine Blondeau, son épouse. Sur la déclaration à moi faite par les citoyens Antoine-Pierre-François Fouquet, propriétaire, âgé de trente trois ans, et Pierre-Jacques Duvivier, marchand, âgé de trente quatre ans qui ont dit être voisins du décédé et ont signé.”

(signé)

“ Fouquet Duvivier ”

“ Constaté par moi, Paul Deslandes, adjoint faisant les fonctions d'officier public de l'état civil soussigné ”.

(signé)

“ Deslandes ad ”

Et, enfin, l'acte de sépulture de madame de Céloron de Blainville décédée également à Tours :

“ L'an mil huit cent dix huit le vingt cinq avril, à une heure après midi, par devant nous, adjoint officier de l'état civil soussigné délégué par arrêté de Mr le maire, sont comparus messieurs Victor Petit, ancien notaire

âgé de soixante sept ans demeurant à Tours, rue Celle-rie no 81, et Alexandre Viot-Chapelot, ancien négociant, âgé de soixante quinze ans, demeurant à Tours rue de l'Archevêché, cousin germain de la décédée. Lesquels nous ont déclaré que madame Elisabeth-Marguerite-Magloire Abraham, veuve de monsieur Pierre-Joseph de Céloron, chevalier de Saint-Louis, âgée de soixante douze ans, six mois, née à Tours, paroisse Saint Saturnin, le vingt quatre octobre mil sept cent quarante six, fille du sieur Maurice Abraham et de dame Elisabeth Chapelot, son épouse, est décédée d'hier, à une heure du soir, en son domicile rue Royale no 31 et, vu le certificat d'hier du sieur Mignot, chirurgien préposé aux inhumations, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture. Deux mots rayés nuls."

(signé)

"Alex Viot Chaplot

Le Gras ad
Petit"

LES DISPARUS

Wilfrid Camirand — Né à Sainte-Monique de Nicolet le 1er mai 1855, du mariage de Louis Camirand et de Gélaire Bergeron. Admis au barreau le 10 janvier 1883, il pratiqua à Sherbrooke puis à Nicolet, à partir de 1885. Il rédigea successivement la *Voix du Peuple*, le *Messager de Nicolet* et le *Nicolétain*. Il collabora aussi à plusieurs revues littéraires et de droit. Décédé à Nicolet le 15 août 1928.

Charles-Casimir Pinguet — Né à Québec le 27 décembre 1781, du mariage de Charles Pinguet de Vaucour et de Françoise Chauveau. Il fit toute la guerre de 1812-1813 en qualité de lieutenant dans les *Canadian Fencibles*. Il décéda à Saint-Philippe de Laprairie, où son régiment était cantonné, le 13 juin 1814. Deux des lettres de Charles-Casimir Pinguet à son frère Louis-Basile Pinguet, l'une du 21 octobre 1813 et l'autre du 21 novembre de la même année, ont été publiées dans les *Soirées Canadiennes* de 1864. La dernière donne de précieux renseignements sur la bataille de Châteauguay.

LA PIÈCE DES GUÉRÊTS A RIGAUD

Dans une revue mensuelle de juin 1927, Joseph Faubert a raconté, en la romançant, la légende du *Champ du diable*, qu'on nomme aussi la *Pièce des guérêts*.

Un poète, Oswald Mayrand, aujourd'hui directeur d'un grand quotidien, a fait de cette légende, le sujet d'un joli poème.

Voyons, en résumant le récit de M. Faubert, pourquoi les guérêts de la montagne de Rigaud sont un endroit maudit :

“ Rigaud, dit-il, est non seulement renommé par son site, ses édifices, ses villas, il l'est encore par sa légende des guérêts. Sur la montagne qui couronne le village, s'étend un grand champ de gros galets qui gisent là sans beaucoup d'ordre, en couche épaisse, travail patient d'un glacier ou d'un cours d'eau rapide dont le lit se serait soulevé sous une poussée volcanique ou bien, oeuvre de la colère divine, à en croire une vieille légende.

Il y a très longtemps, vint se fixer à Rigaud un mystérieux étranger qui ne faisait “ aucune religion ” même, un dimanche matin, les pieux cultivateurs le virent qui labourait son champ au lieu d'aller à la messe... Justement courroucé, Dieu engloutit le misérable dans le sein de la terre et changea ses guérêts en un champ de cailloux qui subsisteront toujours pour rappeler aux hommes qu'on ne profane pas impunément le jour du Seigneur...

Les soirs de tempêtes, pendant longtemps, on entendait du champ de pierres des soupirs lugubres et des appels plaintifs. Les passants se signaient et les plus audacieux n'osaient pas s'aventurer dans ces parages redoutés. ”

* * *

Telle est la tradition la plus répandue mais il en est une autre, plus gracieuse, que nous avons apprise il y a bien cinquante ans et qu'un chercheur a également entendu raconter, il y a un quart de siècle.

En 1903, M. J.-Albani Quesnel, pharmacien, de Montréal, natif de Rigaud, étant de passage à Ripon, comté de Labelle, rencontra une dame Villeneuve, fort âgée et originaire elle aussi de Rigaud. Elle s'informa des gens de son

pays natal puis, incidemment, demanda si le Champ des fées existait encore. M. Quesnel resta interloqué tout d'abord, mais après explication, il comprit qu'il s'agissait de la localité que les gens d'ordinaire désignent sous le nom de *Pièce des guérêts* et quelques autres sous celui de *Champ du diable*. Il demanda alors à la vieille dame pourquoi elle disait que c'était le *Champ des fées*?

A cela, elle répondit que dans sa jeunesse, elle se trouva un dimanche matin, au soleil levant, à l'endroit en question et qu'elle avait entendu des fées, chantant, magnifiquement sur l'air: *La belle rose*, une chanson dont elle ne put comprendre les mots, car les fées chantaient en une langue étrangère.

C'était peut-être du latin? peut-être de l'anglais? Quant à la scène même, l'ancienne jeune fille se rappelait bien en avoir été témoin.

Cette légende ne détruit pas l'autre. Elle est moins sinistre et peut-être plus poétique.

* * *

Passons maintenant aux rapports des savants qui étudient notre globe.

La montagne de Rigaud a attiré leur attention depuis longtemps.

Dès 1863, les géologues faisaient une description scientifique du champ de cailloux. Ce rapport fut suivi d'un autre datant de 1897 puis d'un troisième en 1899.

En 1913, J.-W. Goldtwait en signait un nouveau dont voici la traduction officielle:

“ Sur la montagne de Rigaud, le fameux “ Devil's garden ” a été étudié. C'est un dépôt très épais de galets roulés empilés parallèlement aux plages sur une étendue de plusieurs acres où la végétation manque presque totalement. La plus élevée des plages (25 ou 30e) atteint presque 600 pieds au-dessus du niveau de la mer et correspond à peu près au niveau de la plage supérieure de Montréal. On n'a pas trouvé de coquillages dans ces places bien que les graviers des lits inférieurs soient suffisamment *sableux* pour qu'on puisse espérer en rencontrer. Les plages de galets n'ont dû servir de refuge à aucun être vivant. La dimension des galets, l'étendue et le nombre des plages ne sont comparables à au-

cune plage connue sur ce continent et surpassent même la fameuse plage de Cobblestone Hill dans l'état de New-York."

* * *

Revenons au Champ des fées. Que des pierres deviennent mélodieuses lorsqu'elles sont frappées par les rayons solaires, cela a été constaté depuis des siècles. Le plus ancien phénomène du genre, se rapporte à la fameuse statue de Memnon, en Asie, laquelle "faisait entendre des sons harmonieux à l'apparition du soleil". On explique ce phénomène ainsi: "certains grès durs et très dilatables sous l'action de la rosée du matin et des premiers rayons de l'aurore se fendillent et émettent des bruits." Avec un peu de bonne volonté et assez d'autosuggestion, on peut assimiler ces bruits à une mélodie que l'on connaît bien.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Joseph-Alexandre Brisebois — Né à Saint-Louis-de-Gonzague, comté de Beauharnois, le 26 janvier 1863, du mariage d'Antoine Brisebois et de Marceline Lanthier. Il se livra à l'enseignement pendant un bon nombre d'années dans les écoles primaires de Montréal. De 1913 à 1921, il fit partie de la Compagnie mutuelle d'immeubles limitée, de Montréal, puis redevint instituteur jusqu'à sa mort arrivée à Montréal le 1er novembre 1925. Il était l'auteur de *Guide Beauchemin et indicateur des rues de Montréal* publié en 1910, par la librairie Beauchemin limitée.

L'abbé Joseph-Elzéar Bellemare — Né à Yamachiche le 10 février 1849, du mariage de Joseph Bellemare et d'Hermine Gélinas. Ordonné prêtre aux Trois-Rivières le 29 septembre 1872, il fut professeur au séminaire de Nicolet, vicaire à la Baie-du-Febvre, desservant à Sainte-Flore, assistant à Yamaska, curé de Sainte-Hélène-de-Chester, curé de Saint-Cyrille-de-Wendover et enfin curé de la Baie-du-Febvre. Décédé à Nicolet le 29 février 1924. Auteur de *Histoire de la Baie-du-Febvre* (1911) et *Histoire de Nicolet* (1926).

A PROPOS DE LA NOBLESSE DES LE BERT

*Arrest pour maintenir les enfans et petits enfans du feu sr
Jacques Le Bert dans leur noblesse*

Du 9 mars 1717

Sur la requête présentée au Roy, étant en son Conseil par le Sr Jacques Le Bert de Senneville, fils du feu Sr Jacques Le Bert de St-Paul, autre fils dud. feu Jacques Le Bert contenant que les services que led. feu Jacques Le Bert, leur père, et ayeul et sa famille ont rendus en Canada obligèrent le Sr comte de Frontenac, gouverneur dud. pays, à demander pour luy au feu Roy des lettres de noblesse lesquelles luy furent promises, que comme lesd. lettres ne luy furent point expédiées, et que le feu Roy accorda dans ce tems par édit de mars 1696, des lettres d'annoblissement moyennant finance ce qui retardait l'expédition de celles qui luy étaient promises, il se détermina de payer la somme de 6000 l. ce qu'il fit le 9. 9bre. 1696, en conséquence de quoi et de ses services et de ceux de sa famille il plut au Roy par ses lettres pattentes du mois de novembre 1696 duement enregistrées d'annoblir led. feu Jacques Le Bert ensemble ses enfans et posterité, mais comme par édit du mois d'aoust 1715, tous les annoblissemens accordés depuis le per. janvier 1689 moyennant finance ou autrement ont été supprimés et révoqués, à la réserve de ceux qu'il serait à propos d'en excepter et les exposans se croyant dans le cas tant par raport aux services de feu leur père et ayeul qui s'est distingué dans toutes les guerres qu'il y a eu à soutenir en Canada et d'un de ses fils qui fut tué en 1691, en commandant un parti de 80 hommes au combat qui fut donné contre les Anglais dans la prairie de la Madelaine qu'à ceux du Sr. Jacques Le Bert de Senneville l'un des suplians capitaines d'une compagnie des troupes du dettachment de la Marine entretenues aud. pays, requéraient à ces causes les suplians qu'il plut à Sa Maté. excepter lesd. lettres d'annoblissement accordées aud. feu Sr. Jacques Le Bert au mois de 9bre. 1696 de la révocation portée par led. édit du mois d'aoust 1715, ce faisant les maintenir dans la noblesse accordée aud. feu Sr. Jacques Le Bert, leur père et ayeul, par

lesd. lettres, à quoi ayant égard et à la demande qu'en ont fait en leur faveur les Srs de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et lieutenant général et intendt. aud. pays de Canada, lesquels ont représenté en même teems à Sa Maté. les services dudit Jacques Le Bert et ceux que continuent à rendre ses descendans veu lad. requeste, les lettres pattentes d'annoblissement du dit feu Jacques Le Bert ouy le raport et tout considéré.

Sa Maté. étant en son Conseil de l'avis de Monsieur le duc d'Orleans, régent, a ordonné et ordonne que les suplians et leurs enfans et descendans nés et à naître en légitime mariage jouiront de la noblesse accordée audit feu Jacques Le Bert, père et ayeul des suplians, par lesd. lettres pattentes du mois de novembre 1696 nonobstant la révoca'on portée par l'édit du mois d'aoust 1715, auquel Sa Maté. a dérogé pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, dans laquelle noblesse Sa Maté. les a maintenus et conservés, maintient et conserve et en tant que besoin les a de nouveau annobly ensemble leur postérité, enfans et descendans masles et femelles pour jouir des droits et privilèges de noblesses tant et si longtems qu'ils ne feront acte de dérogeance, et pour l'exécution du p'nt arrêt seront toutes lettres pattentes expédiées (1).

Lettres pattentes pour maintenir les enfans et petits enfans du feu Sr Jacques Le Bert dans leur noblesse

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et avenir salut: Le Sr Le Bert de Senneville, fils de feu Jacques Le Bert, et les enfans du feu Sr Le Bert de St-Paul, autre fils dud. feu Jacques Le Bert, nous ayant représenté qu'il aurait plu au feu roy notre très honoré Seigneur et bisayeul d'annoblir par ses lettres pattentes du mois de novembre 1696, duement enregistrées led. feu Jacques Le Bert leur père, ensemble ses enfans et postérité, et nous ayant supplié d'excepter lesd. lettres de la révocation portée par l'édit du mois d'aoust 1715, nous aurions par l'arrêt de notre Conseil de ce jourdhuy pour les causes y conte-

(1) Archives du Canada.

nues ordonné que nonobstant la révocation portée par led. édit du mois d'aoust 1715 les suplians et leurs enfans et descendans nez et a naitre en legitime mariage jouiront de la noblesse accordée aud. feu Sr Jacques Le Bert par lesd. lettres pattentes du mois de novembre 1696 dans laquelle noblesse les exposans ensemble leur postérité demeureront maintenus et conservés tant et si longtems qu'ils ne feraient acte de dérogeance pour l'exécution duquel arret nous avons ordonné que toutes lettres nécessaires seraient expédiées, lesquelles les exposans nous ont tres humblement fait supplier de vouloir leur accorder. A ces causes, de l'avis de notre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans, regent, de notre très cher et très amé cousin le duc de Bourbon, de notre très cher et très amé oncle le duc du Maine, de notre très cher et très amé oncle le comte de Toulouze et autres pairs de France, grands et notables personnages de notre royaume, et de notre grâce speciale plaine puissance et autorité royalle, nous avons ordonné conformément au dit arrêt de notre Conseil de ce jourdhuy cy attaché sous le contrescel de notre chancellerie et par ces présentes signées de notre main, ordonnons, voulons et nous plaist que nonobstant la revocation portée par l'édit du mois d'aoust 1715 auquel nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement et sans tirer à consequence le Sr Le Bert de Senneville, fils de feu Jacques Le Bert et les enfans de feu Le Bert de St-Paul, autre fils dud. Jacques Le Bert, ensemble, leurs enfans et descendans, nez et à naitre en légitime mariage jouissent de la noblesse accordée aud. feu Jacques Le Bert dans laquelle nous les avons maintenus et conservés, maintenons et conservons et en tant que besoin les avons de nouveau annobly et annoblissons ensemble leur postérité, enfans et descendans masles et femelles pour jouir des droits et privilèges et noblesse tant et si longtems qu'ils ne feront acte de dérogeance si donnons en mandement à nos amez et feaux Coners. les gens tenans notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aydes de Paris trésoriers de France et autres nos justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayent à faire enregistrer et du contenu en icelles jouir et user lesd. exposans ensemble leurs enfans et postérité masles et femel-

et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles, recherches et autres empeschemens quelconques nonobstant tous édits déclara'ons arrêts et reglements à ce contraires ausquels et aux derogatoires des derogatoires y contenues nous avons derogé et derogeons pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme à toujours nous avons fait mettre notre scel à ces dittes présentes, Donné à Paris le 9 mars l'an de grâce 1718 et de notre regne le second (1).

PUBLICATIONS DU DOCTEUR PIERRE-CLAUDE
BOUCHER DE LA BRUÈRE (1)

Rapport sur les chemins de colonisation dans le Bas-Canada pour l'année 1861. Québec — 1862. 59 pp.

Rapport sur les chemins de colonisation d'Ottawa et Pontiac. Québec — 1862. 25 pp.

Rapport sur les chemins de colonisation dans le Bas-Canada pour l'année 1862. Québec — 1863. 102 pp.

Rapport sur les chemins de colonisation dans le Bas-Canada pour l'année 1863. Québec — 1864.

Rapport sur les chemins de colonisation du Bas-Canada pour l'année 1864. Québec — 1865. 69 pp.

Rapport sur les chemins de colonisation dans le Bas-Canada, du 22 décembre 1864 au 31 décembre 1865. Outaouais — 1866. 66 pp.

Rapport sur les chemins de colonisation dans le Bas-Canada pour l'année 1866. Ottawa — 1867. 66 pp.

Rapport sur le chemin de colonisation d'Elgin. Québec — 18... 4 pp.

Rapport sur le chemin de colonisation de Matane et Cap-Chat. Québec — 18..... 4 pp.

Remarques sur les arpentages faits dans le Bas-Canada et extraits de rapports d'arpenteurs. Québec — 18.... 20 pp.

(1) Archives du Canada.

(1) Décédé à Saint-Hyacinthe le 19 mai 1871.

ROLE DE LA MILICE DE LA NOUVELLE COTE DE
VAUDREUIL (27 AVRIL 1766)

Distris de La nouvelle Coste de Vaudreuil Copie du
Rolle fourny par ordonnance de Monsieur Le Général gage
pour ceux de ma Compagnie qui ne tainay pas feu et lieu et
don les terres ont été reuny au domaine de cette signieury
premiermand: A Scavoir...

“ françois Berthelett dit Savoiard a la chine....	1..
“ hiasainte charle Le Boist a la pointe Claire....	2..
“ Martin de roche garsons volonter.....	3..
“ thomas charle Le Bois a la pointe Claire.....	4..
“ joesphe patoiel dit de rosier a la Coste St-Paul.	5..
“ jacques menar avertue.....	6..
“ André Meriquien a Ste Anne.....	7..
“ françois Sebastien dit flame a la pointe Claire..	8..
“ Jean Baptiste Comport a la pointe Claire.....	9..
“ hiasaint Laviolette a la pointe Claire.....	10..
“ Josephe de Loge fils a quien Chien.....	11..
“ françois clausier dit La pance au detroy.....	12..
“ françois monette a la pointe Claire.....	13..
“ Jacques Laviolette a la pointe Claire.....	14..
“ Jean Biron a montreal.....	15..
“ françois robidou perre.....	16..
“ pierre galan a montreal.....	17..
“ Jean Coudon a vaudreüil.....	18..
“ Jean Baptiste Belleville a la pointe Claire.....	19..
“ J. Bte Champenois à Soulange.....	20..
“ Bernardin St jarmin a la pointe Claire.....	21..
“ toinont Montreüil a Soulange.....	22..
“ Josephe La Londre a Soulange.....	23..
“ françois roy perre a la pointe Claire.....	24..
“ Josephe Grabion a Montreal.....	25..
“ Augustin Villeray a Soulange.....	26..
“ Beriau menuisier a Soulange.....	27..
“ Endre Bray fils a Soulange.....	28..
“ joesphe Villeray fils a Soulange	29..
“ joesph Langomois fils volontaire.....	30..
“ paulette La Gomois fils volontaire.....	31..
“ Baptiste Monos fils garsons volontaire.....	32..

“ Charle Chenier a la chine.....	33..
“ joseph Lajenesse fils a quien Chien.....	34..
“ Claude Movriez dit Chambery a Soulange.....	35..
“ Alexiy Boiez fils garson volontaire.....	36..
“ Charle Negrier a St Anne.....	37..
“ Laveu Lapis a Montreal.....	38..

Montant 38

Je soussignie moy capitaine de Millis pour lor de La Compagnie et distris de la Nouvelle Coste de Vaudreüil ser-tifils et confesse bien Legitimand que le Le rolle sidessus ete exat et conforme au Luis que je fourny a prest La plus Bli-cation de Lordre et ordonnance de Monsieur Le general ga-ge pour Les terres de mon distris ont les habitans nay tai nay pas feu et Lieu Laquelle rolle a été remis au Sr françois robidou comme il me Laredemande faite a la nouvelle Cost de Vaudreüil Le 27e jour davrille 1766 Signé

J. BTE FLAMAND,
Capitaine de Millis (1)

QUESTION

Dans un discours prononcé à Montréal le 14 janvier 1885, feu sir Adolphe Chapleau disait : “ Lorsque sir John Young — devenu plus tard lord Lisgar — débarqua à Québec en 1868, les marchands de cette ville lui donnèrent un grand banquet. Le gouverneur alors tout frais arrivé d’Angleterre et ayant encore présentes à l’esprit les instructions de Downing Street, dit que la Grande-Bretagne laissait le Canada entièrement libre de rester uni à la métropole ou de se séparer d’elle et cela d’une manière leste qui indiquait quel était le courant des idées en Angleterre à cette époque, relative-ment aux colonies. ”

Peut-on me procurer le texte exact du discours de sir John Young mentionné par sir Adolphe Chapleau ?

XXX

(1) Collection Baby, Montréal.

ABRAHAM MARTIN DIT L'ÉCOSSAIS ET LES
PLAINES D'ABRAHAM

Abraham Martin dit l'Écossais a une histoire assez obscure. On a prétendu qu'il était d'origine écossaise. Les preuves écrites manquent absolument pour appuyer cette prétention. Le surnom l'*Écossais* donné à Abraham Martin est cependant une présomption en faveur de cette opinion.

Martin dit l'Écossais arriva à Québec avec Marguerite Langlois, sa femme, et leur fille Anne, entre 1614 et 1621.

Abraham Martin a laissé son prénom aux plaines où les armées française et anglaise se rencontrèrent le 13 septembre 1759. Le premier concessionnaire de ce terrain fut le chirurgien Adrien Duchesne, qui en fit don au sieur Martin, ainsi que le démontre la pièce qui suit :

“ Nous soussignés certifions à qui il appartiendra que l'an dernier, mil six cent quarante-cinq, que le sieur Adrien Duchesne, chirurgien dans le navire de M. de Repentigny, estant à Québec, nous a dict qu'il avait donné la terre qui luy a été donnée en la ville de Québec, à Abraham Martin, *pilote de la rivière*, et qu'il y pouvait faire travailler en toute assurance. Si le temps luy eust permis d'en passer contract de donation, il l'aurait fait. Ce que nous attestons estre véritable. Fait ce quinziesme jour d'aoust mil six cent quarante-six.

“ Giffar-Tronquet-Letardif-Delaunay-Bissot-Guetet”.

Un acte de Lecoustre du 27 décembre 1647 qualifie Martin de *pilote royal en ce pays*.

Voilà deux documents authentiques qui affirment que Martin était pilote de la rivière, c'est-à-dire du Saint-Laurent.

Nous avons donc le droit de le proclamer “ le premier pilote du roi en ce pays ” aussi longtemps qu'on ne pourra nous fournir les noms de ceux qui l'ont précédé dans cette charge.

Abraham Martin décéda à Québec le 8 septembre 1664.

Le 1er juin 1667, les héritiers de Martin vendaient aux Dames Ursulines de Québec “ la quantité de trente-

deux arpents de terre défrichées situées en la banlieue de Québec avecq une maison et une grange sises sur la d. terre." C'est là la concession qu'Abraham Martin avait reçue de Duchesne avec en plus douze arpents que les MM. de la Compagnie lui avaient donnés par contrat du 16 mai 1650. Les Dames Ursulines payèrent leur acquisition douze cents livres tournois (1).

En 1922, la Compagnie du Pacifique Canadien, dont le rôle dans le domaine maritime du Canada est bien marqué par les somptueux vaisseaux qu'elle maintient sur la route du Saint-Laurent, a élevé un monument à Abraham Martin, à la basse-ville de Québec, sur les quais où accostent ses transatlantiques.

Ce monument, oeuvre du sculpteur Henri Hébert, porte l'inscription :

Ce monument
Rappelle au passant
Abraham Martin
dit l'Ecossois
premier pilote
du Roy
sur le Saint-Laurent
et laboureur
des plaines illustres qui
portent son nom.

Bon nombre de familles Martin réclament Abraham Martin comme leur premier ancêtre canadien. Nous croyons qu'elles font erreur. Entre 1640 et 1700, une douzaine au moins de Martin, originaires de différentes provinces de France, vinrent s'établir au Canada. Les familles Martin d'aujourd'hui doivent plutôt descendre de ces colons.

Pour nous, Abraham Martin dit l'Ecossois ne laissa pas de descendants de son nom si ce n'est le chanoine Martin. De son mariage avec Marguerite Langlois, il avait eu dix enfants que nous retraçons ici :

1° Anne Martin née en France en 1614, se maria à Québec, le 17 novembre 1635, à Jean Côté, et décéda au mê-

(1) Acte de Pierre Duquet, notaire à Québec, 1er juin 1667.

me endroit le 4 décembre 1683. Jean Côté était mort le 28 mars 1661.

2° Eustache Martin né à Québec le 24 octobre 1621. Décédé non marié avant le 1er juin 1667.

3° Marguerite Martin née à Québec le 4 janvier 1624, elle se maria à Québec, le 22 mai 1638, à Étienne Racine (1). Décédée au Château-Richer le 25 novembre 1679.

4° Hélène Martin née à Québec le 21 juin 1627, elle devint, le 22 octobre 1640, la femme de Claude Étienne, puis, le 3 septembre 1647, la femme de Médard Chouart des Groselliers.

5° Marie Martin née à Québec le 10 avril 1635, elle se maria, le 21 janvier 1648, à Jean Cloutier (2) et décéda le 25 avril 1699.

6° Adrien Martin né à Québec le 22 novembre 1638. Décédé non marié avant le 1er juin 1667.

7° Madeleine Martin née à Québec le 13 septembre 1640, elle se maria, le 6 février 1653, à Nicolas Froget ou Forget, puis, le 1er février 1681, à Jean-Baptiste Fonteneau.

8° Barbe Martin née à Québec le 4 janvier 1643 et mariée, le 12 janvier 1655, à Pierre Biron. Elle décéda à Québec le 5 octobre 1660.

9° Anne Martin née à Québec le 23 mars 1645 et mariée le 12 novembre 1658, à Jacques Ratté (3).

10° Charles-Amador Martin né à Québec le 7 mars 1648, fut ordonné prêtre le 14 mars 1671. A l'érection du chapitre de Québec, le 8 novembre 1684, il reçut un canonicat. Il décéda le 19 juin 1711.

Il est donc certain qu'Abraham Martin n'a plus, depuis 1711, de descendants de son nom. Toutefois, par ses filles, il laissa une très nombreuse postérité. Les Côté, les Racine, les Cloutier, etc, sont répandus un peu partout dans la province de Québec.

P.-G. R.

(1) Contrat de mariage devant Jean Guitet, le 16 novembre 1637.

(2) Contrat de mariage devant Claude Lecoustre, le 27 décembre 1647.

(3) Contrat de mariage devant Audouard, le 19 août 1657.

LA FAMILLE D'OSCAR DUNN

A l'automne de 1778, des familles de Loyalistes fugitifs arrivaient au Canada. La révolution américaine nous envoyait à cette époque, tous ceux dont les sentiments trop *British* ne pouvaient accepter le changement d'allégeance. Les uns s'établirent dans les provinces maritimes et le long de la Baie des Chaleurs. D'autres créèrent ce que nous appelons les Cantons de l'Est et y furent longtemps les maîtres, jusqu'au jour où la poussée des berceaux redonna aux premiers habitants de ce pays la primauté perdue. D'autres enfin allèrent dans ce qui allait bientôt devenir le Haut-Canada, comme s'ils avaient compris que, dans l'avenir, leur loyalisme farouche y pourrait plonger plus avant ses racines.

Certaines familles, dont celles de 1778, se décidèrent à traverser le Saint-Laurent. Charles Tardieu de Lanaudière avait alors une seigneurie sur les bords de la rivière Maskinongé, seigneurie qui englobait la paroisse de Saint-Joseph. Il fit venir, en 1779, ces Loyalistes qui avaient traversé le fleuve, au nombre de douze. Dans ce groupe, nous trouvons le premier Dunn : Charles Dunn, d'origine écossaise, le seul alors marié, dont l'épouse s'appelait Rebecca Lodge. Les douze s'établirent aussitôt sur la Crête-de-Coq, aujourd'hui la paroisse de Sainte-Ursule.

Charles Dunn, c'est l'arrière-grand-père de l'écrivain et journaliste Oscar Dunn. Les contemporains avaient, à la mort de ce dernier, prétendu que le grand-père exerça, par intérim les fonctions de gouverneur-général du Canada. Ce personnage s'appelait Thomas Dunn, fut membre du premier Conseil de Québec, en 1763, et exerça, en effet, un peu plus tard, les fonctions, par intérim, de gouverneur-général, mais à l'époque où l'arrière-grand-père de notre Oscar Dunn arrivait au pays, et il n'y a entre les deux aucun lien de parenté connu.

Charles Dunn s'établit donc sur la Crête-de-Coq, lui protestant et anglais jusqu'à la moëlle, au milieu d'une population française et catholique qui, 16 ans à peine après la Cession, faisait déjà preuve de cette tolérance dont elle ne s'est jamais écartée.

Deux enfants naquirent du mariage de Charles Dunn, deux garçons : William et Charles. Il n'y avait, dans la région, ni église, ni ministre anglican pour baptiser les enfants de Dunn. Le père, très religieux, les porta au curé catholique de Saint-Joseph de Maskinongé qui versa sur leur front l'eau du baptême.

Le plus jeune des fils, Charles, eut à son tour cinq enfants. Il fit la campagne de 1812, devint capitaine de milice en 1837, lieutenant-colonel enfin et resta ultraloyaliste, comme il convenait à un Dunn de ce temps-là, haut gradé dans les armées de Sa Majesté britannique.

William, l'aîné, épousa une anglaise protestante vers 1807 et alla habiter Saint-Gabriel de Brandon, treize ans plus tard. C'est du mariage de Charles avec Mary Hibbard que naquit, en 1822, William Oscar Dunn. Ce dernier étudia la médecine à l'université McGill, et s'en alla exercer sa profession à Côteau-du-Lac, en 1842. Voici donc le descendant de toute une lignée d'Écossais protestants que les hasards de la vie et la Providence ont poussé vers un petit village français d'une province enlevée à la France. Il est jeune, de santé délicate. On lui a sans doute appris l'histoire de sa famille partie d'Écosse, un jour lointain, pour venir tenter fortune en Amérique, chassée de la Nouvelle Angleterre par les événements, établie dans une autre colonie anglaise, bien différente celle-là de tout ce qu'on avait appris à aimer et à comprendre, au pays des *Highlands*. Mais il a su connaître ces Canadiens qui sont restés fidèles aux traditions et aux mots venus de France. Il avait 14 ans, lorsque l'écho des harangues de Papineau et des troubles de 1837, parvint à Sainte-Ursule.

Devenu jeune médecin de campagne, il sentit le poids de l'isolement, fut un jour conquis et épousa, le 15 janvier 1844, Marie-Anne-Mathilde, fille de Godefroi Beaudet, marchand, qui fut membre aussi du parlement provincial du Canada. Chose curieuse, on trouve aussi des Anglais protestants, parmi les ancêtres de Mathilde Beaudet.

Son père avait eu 14 enfants, et il écrivait de l'aîné, Léon-Alexandre : " Il a toutes les qualités imaginables, excepté les bonnes, et a encore cinquante années de vie

dans le corps, s'il n'est pas pris de court." Avec toutes ces qualités, Léon-Alexandre eut un fils même deux dont l'un s'appela Georges-Athos-Napoléon-Murat. Une soeur épousa, en premières noces, un frère de Georges-Etienne Cartier, et en secondes noces, Louis Taché, notaire à Saint-Hyacinthe, frère de Mgr Taché, le grand évêque de l'Ouest.

Voilà la famille dans laquelle entrait le petit-fils des Loyalistes de 1778, famille de catholiques fervents qui, en donnant leur fille de 18 ans, avaient exigé suivant les ordonnances de l'Église, la promesse solennelle que les enfants à naître seraient baptisés dans la croyance catholique.

Il en naquit trois : un garçon et deux filles dont l'une mourut en très bas âge. Le garçon : c'est Oscar Dunn, né le 14 février 1845.

Tout allait donc pour le mieux. La profession rapportait ; la renommée du jeune médecin grandissait chaque jour dans le comté de Vaudreuil. Mais l'époque des épreuves commence. La santé des deux époux est à la baisse. A six mois d'intervalle, Oscar Dunn et sa petite soeur se trouvaient orphelins de père et de mère. La mère était morte à la fin de juin 1851, et, le 17 décembre de la même année, William Oscar Dunn mourait aux Bermudes, à l'âge de 29 ans.

Que deviendraient les orphelins de 6 et de 4 ans ? A qui appartiendrait la droit de les élever, de les éduquer ? Il y avait bien la promesse solennelle du père. Mais avant de mourir, le docteur Dunn avait recommandé à son père d'élever les enfants dans la religion protestante. Aïeul Dunn et aïeul Beaudet se disputèrent la possession des petits-enfants. Des conseils de famille furent convoqués par chacun des grands-pères, et un procès célèbre s'engagea, pendant que les enfants se retiraient chez un de leurs oncles, à Sainte-Ursule.

La Cour Supérieure donna d'abord raison à Dunn ; mais le grand-père Beaudet s'étant adressé, par l'entremise de son avocat, le futur juge-en-chef de la cour d'appel, Antoine-Aimé Dorion, à la cour d'appel que présidait alors sir Louis-Hippolyte Lafontaine, il obtint la tutelle des enfants.

Oscar Dunn s'en alla donc vivre à Côteau-du-Lac, dans cette précieuse atmosphère de famille chrétienne qui devait le préparer à sa mission de journaliste patriote (1).

LES DISPARUS

Georges-Stanislas Grégoire — Né à Ristigouche, comté de Bonaventure, le 6 novembre 1845, du mariage de Mathias Grégoire et de Suzanne Beaulieu. Admis à la pratique de la médecine, il s'établit au Lac-Mégantic. Il fut député de Frontenac à la législature de Québec de 1912 à 1923. M. Grégoire fit ensuite partie du bureau des traducteurs de l'Assemblée législative. Décédé à Sherbrooke le 6 avril 1928. Il avait publié *De Cheops à Eiffel ou le Cycle du matérialisme*, essai poétique, en 1893.

Mgr Jean-Pierre-François Laforce Langevin — Né à Québec le 22 septembre 1821, du mariage de Jean Langevin et de Sophie Laforce. Ordonné prêtre à Québec le 12 septembre 1844, il fut d'abord professeur au séminaire de Québec. En 1850, M. l'abbé Langevin devenait curé de Sainte-Claire, comté de Dorchester. Quatre ans plus tard, en 1854, il acceptait la cure de l'importante paroisse de Beauport. C'est pendant son séjour dans cette paroisse qu'il publia ses *Notes sur les registres de Notre-Dame de Beauport*. Le 23 avril 1858, le gouvernement confiait à M. l'abbé Langevin la direction de l'École normale Laval, à Québec. M. Langevin, qui était un éducateur habile et d'expérience, publia pendant qu'il était à l'École normale Laval un *Traité sur le calcul différentiel et intégral*, un *Cours de pédagogie*, une *Histoire du Canada en tableaux*, etc., etc. Le 15 janvier 1867, M. Langevin était choisi par Pie IX comme le premier évêque de Saint-Germain-de-Rimouski. Il fut sacré, dans la cathédrale de Québec, le 1er mai 1867. Le 8 mars 1891, Mgr Langevin se démettait de son évêché. Léon XIII, en acceptant sa démission, l'éleva à la dignité d'archevêque de Léontopolis. Mgr Langevin décéda moins d'un an plus tard, à Rimouski, le 26 janvier 1892.

(1) Jean Bruchési, *Oscar Dunn et son temps*, juin 1928. Montréal.

JOHN-FRÉDÉRIC DARWALL

En 1871, un jeune ingénieur civil natif d'Angleterre, du nom de John Frederic Darwall était parmi les constructeurs du chemin de fer Intercolonial campés près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la voie d'évitement connue sous le nom de "Paradis Siding", dans Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, comté de Matapédia.

Ici se place une légende qui, comme la plupart des légendes, s'appuie sur un large fond de vérité. Au printemps, Darwall avait fait la connaissance de Margaret Noble, jeune écossaise d'une grande beauté, assure-t-on, et quelque peu coquette, dont le père était gardien du poste de Causapsal, à l'endroit aujourd'hui occupé par le presbytère, dans un site enchanteur et poétique. Il en devint éperdument amoureux et, à l'automne, il la demanda en mariage. Elle le refusa parce que, paraît-il, elle était déjà fiancée. Il réitéra sa demande, mais toujours en vain.

Un soir de la fin de novembre, après avoir passé quelques heures avec elle, il se leva, déposa sur ses genoux sa montre et quelques autres objets précieux, lui dit adieu et sortit précipitamment. Quelques heures après, comme il regardait en pleine nuit son campement, en traversant, non loin de la décharge du lac, sur le pont de glace, encore peu solide en cette saison, la glace se rompit sous son poids et il enfonça pour ne plus jamais reparaître. Ce récit me fut raconté par quelqu'un qui le tenait de celui-la même qui, en juillet de l'année suivante, retrouva flottant à la surface du lac, le corps du noyé. Comme on le voit, la légende écarte la possibilité d'un simple accident pour lui substituer l'hypothèse d'une mort voulue et préméditée, en l'entourant de circonstances romanesques.

Un monument élevé à quelques pas du chemin de fer, sur le lot no 23, du rang B, du canton Humqui, et depuis bientôt un demi-siècle, fidèlement entretenu par les cantonniers, rappelle aux passants le souvenir de l'ingénieur Darwall. Entouré d'une clôture de fonte qu'ombrage un bosquet de sapins, une épitaphe de marbre porte l'inscription suivante :

In memory of
John-Frederic Darwall
Second son of the late Revd. F. W. Darwall,
M. A. of Sholden, Kent, England,
Assistant engineer

In the construction of this railway
Who was drowned in crossing the ice
On the Matapedia River,
At the foot of Lake
27th Nov. 1871

—
Born 9th Aug. 1835
Buried 23th July 1872

Il y a sept ou huit ans, par un beau matin d'été, l'express s'arrêtait en cet endroit pour y laisser descendre un parti de voyageurs composé d'un homme et d'une femme âgée et de deux jeunes filles qui s'acheminèrent d'un pas recueilli vers le tertre funéraire ci-haut décrit et y passèrent l'avant-midi. Ces voyageurs étaient sans doute des membres de la famille Darwall venus d'Angleterre (L'abbé Bouillon, *Au grand jour ou les évolutions d'une paroisse canadienne, Saint-Edmond du Lac-au-Sau-mon*).

LES DISPARUS

L'abbé Lucien Gagné — Né à L'Islet le 27 avril 1845, du mariage de Calixte Gagné et d'Appoline Giasson. Ordonné prêtre le 1er octobre 1871, il fut professeur au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, vicaire à Saint-Joseph de Lévis, curé de Saint-Cajétan d'Armagh puis de Saint-Ferdinand d'Halifax. Décédé dans cette paroisse le 29 septembre 1922. Auteur de *Notice sur la paroisse de Saint-Ferdinand, comté de Mégantic, P. Q.*, publiée en 1913.

L'abbé Louis-Nazaire Lessard — Né à Saint-Elzéar de Beauce le 28 juillet 1856, du mariage de Laurent Lessard et de Zoé Bilodeau. Ordonné prêtre le 12 juin 1881, il fut professeur au collège de Sainte-Anne de la Pocatière puis curé de Saint-Aubert de L'Islet. Décédé dans cette paroisse le 3 mai 1912. Auteur d'un volume de plus de 400 pages intitulé *Les pieux chants populaires*, publié en 1900.